ESSAI

SUR

LES COMTES DE PARIS.

AU PROFIT

De l'œuvre des Messes de famille

Paris,

A LA LIBRAIRIE DE VATON,

[illegible], RUE DU BAC.

[illegible] CHAMEYENT ET ARCE, [illegible]

ET A. ALIGNARD, [illegible]

[illegible]

ESSAI

SUR

LES COMTES DE PARIS.

T
53
F7
96
841
SMRS

Imp. D'ÉDOUARD PROUX ET Cie,
Rue Neuve-des-Bons-Enfans, 3.

ESSAI

SUR

LES COMTES DE PARIS.

AU PROFIT

De l'œuvre des Mères de famille.

Paris.

A LA LIBRAIRIE DE VATON,
46, RUE DU BAC.

CHEZ MESDAMES CHASSEVENT ET ABEL, PASSAGE SAINT-ROCH, 40,
ET A. ALLOUARD, QUAI VOLTAIRE, 21.

1841

A Son Altesse Royale

Monseigneur Louis-Philippe-Albert d'Orléans,

COMTE DE PARIS.

Monseigneur,

C'est avec l'agrément de votre auguste mère que je vous dédie mon Essai sur les Comtes de Paris.

Votre nom, en couvrant ce livre de votre protection, lui attirera infailliblement cette confiance que l'anonyme *repousse, et consacrera sa propagation, dont le fruit matériel est destiné à venir au secours de* l'Œuvre des Mères de famille.

Ainsi, dès votre berceau, vous serez, Monseigneur, associé aux bienfaiteurs de l'humanité; la pauvre mère bénira et fera bénir à toujours, par son jeune enfant, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris.

Prince, la bénédiction du pauvre a toujours porté bonheur: et vous aussi vous serez Marcellus, TU MARCELLUS ERIS.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De votre Altesse Royale,

Le très humble et très obéissant serviteur,

....

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/essaisurlescomte00dupr

ESSAI

SUR

LES COMTES DE PARIS.

PREMIÈRE SÉRIE.

LES COMTES.

Sommaire.

Différences qui existent entre les comtes de nos jours et les comtes de la féodalité. — Motifs qui peuvent nous porter à nous occuper des anciens comtes, et en particulier des comtes de Paris. — Coup d'œil sur l'organisation administrative et municipale des Gaules, à l'époque de l'invasion.

Il existe des différences profondes entre un comte de nos jours et les comtes de la féodalité, hauts et puissans seigneurs, qui savaient faire respecter leur domination de leurs serfs et de leurs vassaux, et souvent même la rendaient redoutable au suzerain. Leur château, assis d'ordinaire sur le penchant de quelque montagne escarpée, sillonnée de ravins et de précipices, indiquait assez que là résidait le maî-

tre du village féodal, dont les humbles chaumières, élevées de distance en distance, couvraient au loin la campagne. A ces tourelles crénelées qui flanquaient le château, à ces larges fossés, à ces ponts-levis qui en défendaient l'approche, à l'aspect terrible des machicoulis, des parapets, des chemins de ronde, des armures reluisantes des hommes qui faisaient le guet, on reconnaissait sans peine le théâtre de la guerre et la place forte derrière laquelle se retranchait la féodalité.

Rien ne désigne aujourd'hui au passant la demeure d'un comte; les citadelles du moyen-âge (car il faut bien donner ce nom aux manoirs féodaux) se sont changées en fraîches et riantes maisons de campagne où tout respire le luxe, l'élégance, la sécurité.

Le château était le besoin d'une époque de violence et de force; je n'imagine pas en effet que les seigneurs s'y renfermassent pour leur plaisir : la *villa*, avec sa légèreté et sa coquetterie, convient à un siècle où règnent le droit et la civilisation.

Le comte de la féodalité avait sous lui des serfs, des colons, des vassaux; il se modelait sur les rois pour le service de sa maison, et sa petite cour représentait l'organisation du palais impérial; il avait un référendaire, un sénéchal, des fauconniers, des échansons, des chambellans, des varlets, des écuyers, etc. Il vivait ainsi magnifiquement, occupant ses loisirs à la chasse, aux tournois, à la guerre. Le comte de nos jours n'a plus rien de cette

vie sociale, toute irrégulière, toute exceptionnelle.

L'un, dans son fief, était souverain ; hors de là, dans ses courses aventureuses, il conservait encore tous les droits, tous les honneurs de la naissance et de la noblesse ; l'autre n'a plus qu'un titre sans pouvoir et sans priviléges.

Ces positions sont radicalement distinctes, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il nous faille rompre entièrement avec le passé ; plus la société actuelle est loin du moyen-âge, plus il nous importe, pour apprécier les bienfaits de la civilisation moderne, de nous faire une idée nette et exacte de l'ancienne situation de la France; or, c'est atteindre en partie ce but que d'étudier dans sa formation et ses développemens un fief en particulier. Bien connaître les lois générales qui ont présidé à sa constitution, c'est expliquer presque l'introduction du système féodal, car l'origine et l'agrandissement de toutes les seigneuries présentent des caractères communs ; et l'on ne peut, du reste, faire leur histoire sans toucher à l'organisation et à l'état du pays à cette époque.

Un intérêt tout particulier se rattachera, ce nous semble, au sujet que nous traitons. Les *Comtes de Paris*, sous la seconde race, ne furent pas seulement de grands seigneurs féodaux, ils devinrent plus d'une fois les libérateurs de leur patrie. Leur influence n'a pas été locale, circonscrite ; pendant plus d'un siècle, de 866 à 987, ils ont joué le principal rôle dans notre histoire ; placés à côté de nos

rois, ils se sont faits plus grands qu'eux. Dans la longue durée de notre monarchie, trois familles seulement ont pu réaliser à leur profit ce haut degré de puissance, celle des Guise, sous la dynastie des Valois-Orléans; celle des Pépin d'Héristal, sous la race Mérovingienne; et celle de Robert-le-Fort, sous les descendans de Charlemagne : ces deux dernières seules ont fini par absorber la royauté.

Enfin, puisque le titre de Comte de Paris vient de renaître en faveur du rejeton d'une auguste famille, c'est peut-être faire une œuvre utile, une œuvre agréable au public parisien, que de lui apprendre ce qu'était anciennement le fief de sa capitale, ce qu'étaient ses possesseurs. Aujourd'hui le titre, il est vrai, n'est plus qu'honorifique; mais, telle est d'ordinaire l'exigence des hommes, que bien que la puissance ne soit plus la même, ils demandent beaucoup aux héritiers d'un grand nom; il y a une espèce de solidarité entre tous ceux qui portent le même titre. *Noblesse oblige*, disait un vieux proverbe; et telle est encore la pensée qui se retrouve dans le présent de cette épée que la ville de Paris a fait au jeune prince; la vertu militaire a toujours été l'apanage et la gloire de ses comtes. Je commence par l'origine et la constitution du comté.

Lorsque les Germains eurent pris possession des Gaules, ils trouvèrent, répandu sur toute la surface du territoire, un système d'administration ad-

mirable dans son ensemble et puissant par son unité. L'empire d'Occident avait été divisé en deux grandes préfectures, les Gaules et l'Italie. La préfecture des Gaules se subdivisait en trois diocèses qui comprenaient dix-sept provinces. A la tête de la préfecture, se trouvait un préfet du prétoire résidant à Trèves; à la tête de chaque diocèse un vicaire ou vice-préfet; à la tête de chaque province un consulaire ou un président. Bien plus, chaque cité avait un agent du gouvernement, préfet ou comte chargé de veiller aux intérêts du pouvoir qui le déléguait, et de présider dans certains cas à l'administration de la justice. Tous ces fonctionnaires, ainsi échelonnés, formaient une hiérarchie dont le sommet était à Rome dans la personne de l'empereur. Placé là comme au centre, il pouvait, par sa seule volonté, faire mouvoir sans secousse tous les ressorts de ce vaste système.

Dans chaque municipe se trouvait une autorité locale, indépendante en général du pouvoir administratif : je veux parler de la curie, composée des plus riches propriétaires. Elle gouvernait réellement le municipe au moyen : 1° de ses duumvirs, dont les fonctions étaient analogues à celles des consuls romains; 2° de ses principaux, qui formaient le conseil actif et permanent de la cité; 3° de son curateur et de son défenseur de la cité. Tels étaient en effet les principaux magistrats municipaux.

Les Barbares ne touchèrent point à l'organisa-

tion romaine ; des documens nombreux l'attestent, et les auteurs sont unanimes sur ce point.

Le roi se substitua au préfet du prétoire et à l'empereur ; les chefs germains, sous le titre de ducs, de comtes, etc., prirent la place des consulaires, des présidens, des préfets, etc. Quant à la ville de Paris, la conquête dut nécessairement modifier sa position ; son rôle n'avait pas été très brillant sous les Romains ; sa forteresse ou chef-lieu, Lutèce, n'avait été d'abord ni colonie ni métropole de province, et ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle que sa condition politique s'améliora et qu'elle devint municipe. Après l'invasion, Paris formait le centre d'un nouvel État, le siége d'un monarque ; à raison de ces faits, son importance était tout autre. La cité conserva sa constitution municipale ; mais par la présence du pouvoir souverain l'action gouvernementale se fit sentir avec bien plus de force ; les agens du gouvernement devinrent plus nombreux et acquirent aussi plus de considération. Tel était le cours nécessaire des choses ; nous n'en citerons qu'un exemple, qui a trait à notre sujet. Nous avons déjà dit un mot, en passant, de ces délégués de l'empereur qui avaient mission, dans chaque municipe, de veiller aux intérêts du gouvernement ; leurs fonctions étaient semblables à celles des préfets de la ville de Rome ; cependant, dans la plupart des localités qu'ils gouvernaient, ils étaient appelés plutôt comtes que préfets. Ce dernier titre paraissait réservé comme

plus honorifique aux préfets de Rome et de Constantinople.

Aussi sous les rois francs, les chefs germains qui furent mis à la tête des villes, prirent le nom de *comtes*; mais la cité de Paris eut, à l'instar de Rome et de Constantinople, son *préfet de la ville*. Ce titre subsista jusque sous le règne de Clovis II, où la dignité de comte devint si considérable, que Erchinoald ou Erchembaud, préfet de Paris en 665, se fit appeler comte de Paris. C'est là l'origine du comté; à vrai dire, elle remonte au berceau de notre monarchie, car tout démontre l'identité des comtes de Paris avec les préfets de la ville. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur le tableau suivant où les fonctions des comtes, telles qu'elles résultent des ordonnances et des capitulaires de nos rois, sont mises en regard avec les attributions du préfet décrites dans la *Notitia imperii Occident.*

PRÉFETS DE LA VILLE.	COMTES.
Le préfet de la ville connaît de tous les crimes qui se commettent dans l'enceinte de Rome et dans la circonférence du 100me mille.	Charlemagne, dans un capitulaire de 812, veut que les centeniers ne connaissent point des causes où il s'agit de la perte de la vie ou de la liberté (c'est à dire des crimes), il en réserve la connaissance aux comtes.
Il est chargé de faire réparer les murs et les bâtimens, de veiller à l'entretien des édifices publics, des aqueducs, des routes, etc...	Le comte doit faire entretenir et réparer les bâtimens, les grands chemins, les ponts, les places publiques, etc.
Les arts s'exercent sous son autorité et sous sa protection.	C'est au comte à maintenir et à protéger le commerce et les arts.
Le préfet de la ville veille au repos public, il a des postes distribués en divers endroits pour	Il doit faire régner la paix et la tranquillité, et veiller à ce que *la discipline soit si bien observée*

le maintien de l'ordre. C'est à lui qu'appartient la police des spectacles, des marchés, etc...	*en toutes choses*, que les méchans se corrigent. Chacun, dans ce but, doit lui prêter main-forte, il peut, au besoin, requérir les gens du roi.
Il a sous sa protection les pupilles, les esclaves maltraités par leurs maîtres.	Le comte est tenu de protéger les pauvres, les veuves, les orphelins, toutes les personnes que leur faiblesse pourrait exposer à l'injure.

L'identité est frappante, mais le tableau relatif aux comtes n'est pas complet ; nous avons à dessein laissé de côté : 1° les droits de déclarer la guerre, de battre monnaie, de faire des lois, etc., droits qu'ils n'acquirent que plus tard ; 2° le droit qu'ils avaient de percevoir les revenus, de lever l'impôt à leur profit dans leur gouvernement. Ce dernier droit est, dès le début de la monarchie, la grande ligne de démarcation qui sépare les magistratures germaines de celles de Rome. Ces dernières n'étaient composées que d'un élément, l'*officium*, la *charge*; et ceux qui en étaient investis n'étaient que des fonctionnaires recevant un salaire fixe. Les magistratures des Germains comprenaient deux élémens, l'*officium* proprement dit, et le *beneficium*, récompense que les Barbares accordaient à leurs compagnons. C'est en vertu de ce dernier élément que les ducs, comtes ou barons pouvaient percevoir les revenus de leurs villes ou de leurs provinces ; car on n'ignore pas qu'il existait primitivement deux espèces de fiefs : 1° les concessions de terres, de domaines en toute propriété ; 2° les concessions de charges, de dignités, avec les droits de justice et de finance, qui devinrent la véritable source de la féo-

dalité. Les deux élémens que nous avons analysés plus haut ne se retrouvent que dans cette seconde espèce de fiefs ; et c'est pour ne pas avoir attentivement examiné leur nature et leurs effets que des publicistes d'un grand nom, entre autres Montesquieu, ont soutenu que d'abord les fiefs *furent révocables à volonté, qu'ensuite les rois les assurèrent pour un an, et après les donnèrent pour la vie.*

L'élément romain, l'*officium*, était révocable de sa nature et avait ses causes particulières de révocation, soit dans la volonté de l'empereur, soit dans l'incapacité du fonctionnaire ; l'élément germain, le *beneficium*, dérivant des liens personnels qui attachaient le compagnon au chef, était nécessairement à vie et ne pouvait tomber en commise, pour me servir d'une expression féodale, que dans les cas où cette personnalité, dans les relations, venait à se détruire ; ce qui avait lieu, par exemple, lorsque le bénéficiaire refusait le service militaire.

Mais ces deux élémens se confondirent tout d'abord ; le mot *beneficium*, converti plus tard en celui de *feodum* ou *feudum*, devint seul en usage pour exprimer les charges dont les ducs ou comtes étaient investis. Dans cette fusion l'idée germaine prévalut : il s'ensuivit que des dignités qui, par les fonctions qu'elles entraînaient, auraient dû être révocables, furent cependant viagères. Telle est la conséquence qui résulte de la véritable notion sur la personnalité des biens entre les chefs et leurs com-

pagnons, et sur les récompenses que ceux-ci pouvaient recevoir. « Le serment le plus sacré des compagnons, dit Tacite, est de défendre leur chef, de le garantir, de rapporter même leurs belles actions à sa gloire. »

Les chefs combattent pour la victoire. Les compagnons pour leur chef... En échange, celui-ci leur donne leur cheval de bataille, et cette francisque si terrible et si meurtrière. Pour leur tenir lieu de solde, il leur fait servir de grands repas dont la chère est grossière et cependant dispendieuse. La guerre et le pillage fournissent à ses libéralités. C'était donc des récompenses mobilières.

Après l'invasion, le chef leur distribua des terres fertiles, de riches domaines, des dignités avec de grands revenus; le principe des récompenses est le même, l'objet seul en est changé. Le chef germain ne devait pas exclure de son cortége le guerrier mutilé dans les combats, ni lui retirer ses bienfaits; il lui était beau sans doute d'avoir à sa suite un glorieux débris de la victoire; les rois barbares ne durent pas ôter le *bénéfice* à leurs leudes devenus incapables de remplir les fonctions qui y étaient attachées, par une cause qui n'entraînait point la déchéance du fief. On nommait alors un délégué chargé d'administrer à la place du duc ou du comte incapable, et le bénéfice continuait de résider sur la tête de ce dernier. Pour nous borner à notre sujet, on ne voit, en effet, dans une assez longue série des comtes de Paris, aucun exemple

de destitution. Soanalchide et Gaïrefroy, ou Gérard, portent les armes contre Charles-Martel ; l'histoire ne nous dit pas que ce maire tout puissant du palais les ait dépouillés de leur bénéfice.

Ces prémisses posées, il nous est facile d'en déduire la nature du comté de Paris. C'était un fief de dignité, viager dans son origine et qui le fut pendant la plus longue durée de son existence; il rentrait aussi dans la classe de ces fiefs qu'on appela plus tard, dans la langue féodale, fiefs liges ou de corps, par opposition aux fiefs simples. Ceux-ci n'entraînaient qu'une relation purement réelle : c'était plutôt la chose que la personne qui se trouvait liée; ceux-là renfermaient un double lien, dont l'un réel, l'autre personnel; c'est de ce dernier que découlent les obligations de service et de défense du seigneur.

La nature du fief de Paris nous conduit à la connaissance du rang qu'occupaient les comtes dans la société gallo-franque et de leurs rapports avec nos monarques. Dans l'Etat, ils étaient de grands dignitaires, n'ayant au dessus d'eux que les comtes et les ducs des provinces; dans l'armée (car ils devaient le service militaire), ils étaient naturellement les chefs des hommes qu'ils levaient dans leur comté, sauf toutefois leur subordination au duc ou *généralissime*. Par rapport au monarque ils rentraient dans la classe des *leudes*, des *antrustions*, c'est à dire de ces hommes qui, se trouvant sous la garde du roi, *in truste dominica*, obtenaient

par là certains priviléges. Mais ces priviléges n'af faiblissaient en rien, pour les *leudes*, leurs liens de dépendance et de subordination à l'égard du souverain.

Dans leurs rapports avec la cité, les comtes de Paris se présentent comme administrateurs et juges; disons mieux, comme hauts justiciers. Leur pouvoir administratif, sans qu'on puisse en assigner l'étendue, était limité nécessairement par les fonctions de la curie, institution des municipes romains, qui ne disparut jamais entièrement, et dont les attributions, chose assez remarquable, étaient remplies à Paris par le collége des *Nautes*.

Leur juridiction se trouvait restreinte par la juridiction temporelle qu'exerçaient les évêques dans les causes pécuniaires et séculières qui intéressaient les clercs et écoliers, causes qui se décidaient, d'après Brodeau, *suivant les uz et coustumes de l'esvêché*. Il y avait même plus; leur bénéfice était morcelé par la puissance de l'évêque, qui possédait le tiers du comté, et cela au même titre que les comtes de Paris, qui avaient les deux autres tiers. Le siége de la juridiction épiscopale était au Fort-l'Évêque.

En fait, cet état de choses ne subsista que jusqu'à Robert-le-Fort; en droit, il se perpétua jusqu'à Hugues-le-Grand; cependant, dans l'intervalle de cette première période du comté de Paris, plusieurs seigneurs avaient acquis, dans leurs provinces, une véritable indépendance. Eudes, duc de Toulouse,

avait réduit sous son autorité presque toute l'Aquitaine; la Provence échappait à la couronne, et les Gascons secouaient le joug de la France.

Il n'est donc pas sans intérêt de rechercher les causes qui retardèrent le développement de la puissance des comtes et leur acheminement à la royauté.

Et d'abord, leur voisinage même du trône ne les plaçait pas dans des conditions favorables; l'influence du roi dominait nécessairement la leur : le peuple s'attache d'ordinaire à ceux qui contribuent à son bonheur. Or, tous les bienfaits paraissaient découler du trône, dont le comte n'était qu'un grand dignitaire. En outre, malgré son rang dans l'armée, le comte de Paris n'était point réellement le chef militaire des guerriers qu'il convoquait; dans l'origine, c'était le roi; plus tard, ce furent les maires du palais. Et, la suprématie militaire, est une des conditions de tout pouvoir qui s'agrandit.

Il en était autrement dans les provinces éloignées; l'influence des comtes et des ducs était bien plus immédiate, bien plus sentie. On perdait d'autant plus facilement de vue le souverain, que tout tendait à devenir local. En effet, les deux grandes sources de communications parmi les hommes étaient taries, le commerce et les idées; le commerce n'existait plus; les idées, elles se rétrécissaient chaque jour. La sphère et les vues de l'individu se bornaient à la province, à la commune.

D'ailleurs dans ce pêle-mêle des nations sur le territoire des Gaules, il y avait une fluctuation perpétuelle, un mouvement continu d'attaques et de résistances : à l'est et au nord, les Germains ; au sud, les Visigoths ; à l'ouest, les peuples des Armoriques. Or, d'une part la difficulté des routes, que les barbares avaient rompues ; la lenteur de la circulation des nouvelles et la difficulté des communications ; et de l'autre, la non-permanence des armées : tous ces inconvéniens ne permettaient pas au roi de porter d'assez prompts secours ; de sorte que les comtes éloignés, pour mieux prémunir leurs provinces contre l'invasion, devenaient nécessairement les chefs militaires de leurs guerriers. Ce fut un fait d'une haute portée ; ils s'attachèrent par là le peuple, qui recevait d'eux et la justice et la protection. De là dérivent deux conséquences : l'une, que les provinces éloignées durent être les premières à se féodaliser, et c'est en effet ce que prouve l'histoire (en règle générale, la féodalité partit de la circonférence pour aboutir au centre ; comme aussi, en sens inverse, la royauté gagna du centre à la circonférence lorsqu'elle entreprit de dissoudre le régime féodal) ; l'autre, que la féodalité, dans son origine, fut le plus souvent protectrice ; peu de pouvoirs, en effet, débutent par la violence et l'oppression : Denys à Syracuse, Gélon à Agrigente, avaient été les bienfaiteurs de leur patrie avant d'en devenir les tyrans. Le régime féodal, à l'époque de ses plus grands débordemens, avait pris depuis long-temps

possession du sol. Au reste, pour nous résumer, disons que le défaut d'influence immédiate, et la séparation de la suprématie militaire d'avec le pouvoir judiciaire, s'opposèrent, entre autres causes efficaces, à l'élévation des comtes de Paris.

Il faut compter, parmi ces causes, leur incapacité personnelle, qui joua un assez grand rôle. Pendant cette longue série d'années qui s'écoulèrent du berceau de la monarchie à Robert-le-Fort, aucun d'eux n'apparut avec cette supériorité de talens, cette fécondité de ressources et d'intrigues, cette remuante ambition, qui fondent le succès d'un usurpateur; car, s'il est vrai que les circonstances font les grands hommes, il faut bien reconnaître que les grands hommes savent susciter les circonstances. Nous devons tenir compte aussi de la possession viagère du fief. Une puissance n'est stable qu'autant qu'elle se base sur l'hérédité : l'usurpation est peu redoutable lorsqu'elle doit périr avec l'usurpateur.

Une cause qui contribua plus activement à maintenir les comtes dans un état stationnaire, ce fut la puissance des maires du palais. Ils se présentent dans l'histoire comme les usufruitiers de l'autorité royale; tout à la fois guerriers habiles et politiques dangereux, ils aspirent, dès leur naissance, à s'élever au dessus du monarque. Leur domination inquiète et jalouse n'aurait pas souffert un pouvoir rival à côté d'eux; les comtes de Paris durent alors s'effacer, à moins de se sentir le courage de commencer une lutte incessante et terrible, et ce cou-

rage leur manqua. L'on sait en effet quels hommes furent ces maires du palais.

A leur tête, est le farouche Ebroïn, cet adversaire infatigable de l'aristocratie territoriale, lequel cherchait à prendre possession du sol; ce ministre intrigant qui ne reculait pas devant la perfidie ou le crime pour atteindre son but.

Il est suivi de cette famille des Pepin, où les talens et l'ambition paraissaient héréditaires, laquelle, après avoir envahi la Neustrie, finit par s'asseoir sur le trône de France. Sous de tels hommes l'usurpation n'était pas possible; elle ne le fut pas davantage sous les deux premiers rois de la race carlovingienne.

Quoique Pépin eût envahi le trône, et qu'à raison de ce fait il dût ménager les seigneurs, cependant il est douteux qu'il fût réellement traitable, car il s'était promptement affermi dans sa puissance, et avait effacé les anciens souvenirs en donnant à sa royauté un caractère religieux.

Quant à Charlemagne, la terreur de son nom, la grandeur de son mérite personnel, l'esprit d'unité et de force qu'il imprimait à sa puissance, ne permettaient pas au seigneur le plus remuant d'élever la tête. La société gallo-franque qui, jusqu'à lui, avait tendu d'une manière irrésistible à sa dissolution, sembla ressusciter un instant et revenir à l'unité. La main habile et ferme de ce prince savait faire mouvoir cette vaste organisation administrative et municipale dont l'empereur de Rome n'avait pas

laissé le secret aux rois barbares. Sous lui le pouvoir central acquit beaucoup d'action et d'énergie; et le pouvoir local dut diminuer proportionnellement. Mais Charlemagne mourut, et le mouvement galvanique, si je puis parler de la sorte, qu'il avait imprimé à la société vieillie, ce mouvement cessa. La féodalité reparut plus active et plus puissante; car dans la longue paix intérieure dont Charlemagne avait fait jouir l'empire, elle avait eu le temps de prendre racine dans le sol; les ducs, les comtes avaient fait passer sans secousse, sans qu'il y eût de prétentions rivales, leurs bénéfices sur la tête de leurs enfans; et l'idée de succession, de pouvoir héréditaire dans une famille, se présentait aux peuples comme un état normal. Dès le règne de Louis-le-Débonnaire, la dissolution de l'empire fut effrayante; on peut en juger par les guerres continuelles de ses enfans, qui s'arrachaient les provinces. Sous Charles-le-Chauve, le mal ne fit qu'empirer; Pépin II, en Aquitaine, et Noménoé, en Bretagne, avaient pris le titre de roi; du temps de Louis-le Gros, nous trouvons sept royaumes constitués. L'autorité royale, dans l'opinion du peuple, et surtout des grands vassaux, diminuait de jour en jour; les guerres locales recommençaient, et avec elles l'instabilité des territoires, l'incertitude des existences: tout était remis en question comme sous la première conquête; c'était le moment de fonder: les seigneurs en profitèrent. Les Normands, par leurs ravages et par les embarras qu'ils suscitè-

rent à nos rois, favorisèrent encore ce développement de la féodalité, et ils devinrent l'une des premières causes de la puissance des comtes de Paris.

Pour quelques heureux succès qu'il avait obtenus sur les pirates, Robert-le-Fort fut comblé de richesses et de titres ; il devint comte d'Anjou, marquis de France, et, peu de temps après, duc des Français. Son frère, Hugues-l'Abbé, comte de Paris, héritier de sa fortune sur les Normands, succéda à sa puissance; elle était trop étendue pour qu'elle n'engloutît pas une royauté chancelante et avilie. Aussi, sous Eudes et Robert, leur indépendance et leur ambition ouvrirent aux comtes de Paris un chemin vers le trône. Cependant, pour constater les changemens survenus dans le fief, nous le prendrons tel que le fit Hugues-le-Grand. Ce fut sous lui que la fortune des comtes atteignit son *maximum* d'élévation, et que le nouveau caractère de leur position dans l'Etat devint plus radical et mieux tranché.

Nous avons vu que le fief primitif de la capitale n'était qu'un fief de dignité, viager de sa nature ; et qu'à la fin de la seconde race ces caractères avaient disparu. Les comtes de Paris s'étaient rendus de véritables souverains, sans néanmoins en prendre le titre ; ils en exerçaient les droits, non pas seulement dans l'intérieur de leurs fiefs, comme le firent plus tard les seigneurs de la féodalité, mais encore de fait, dans leurs relations extérieures. De même qu'ils battaient mon-

noie, ils déclaraient la guerre et contractaient des alliances. Ouvrez l'histoire, vous verrez Robert, Hugues-le-Grand s'allier, non pas à des vassaux remuans, dont la souveraineté pouvait être mise en question, mais avec des empereurs de Germanie. Par l'hérédité du fief, la personnalité des liens entre le vassal et le suzerain s'était affaiblie, et ce serment de foi et hommage, qui avait pour but de le perpétuer, ne remplaçait pas cette ancienne investiture que les rois francs conféraient à leurs leudes. Par contrecoup, les obligations qu'entraînait l'allégeance se relâchèrent; une fois le caractère de personnalité affaibli dans les bénéfices, le devoir du service militaire, le devoir de défendre le chef ne fut plus qu'un vain mot. Dans les forêts de la Germanie, aux premiers temps de la conquête, l'état des mœurs et l'opinion publique avaient assez de force pour qu'un bénéficiaire n'essayât pas de décliner les obligations que lui imposait la personnalité de son bénéfice; après, au contraire, que la féodalité eût été constituée, les services personnels ne furent rendus qu'autant que le suzerain conservait assez de puissance pour les exiger de son vassal. C'est ce qui arriva pour les comtes de Paris. Comme ils devinrent plus puissans que les rois, nous voyons Hugues-le-Grand prêter à son gré main-forte à nos monarques, ou les laisser guerroyer avec leurs vassaux, pendant que lui restait tranquille dans ses domaines. Or, c'était là une position de fait et non pas de

droit, car tout lien personnel n'était pas rompu.

Mais cette position de fait l'emporta, et l'on vit peu à peu se changer la nature des rapports qui existaient entre le souverain et les comtes de Paris; ils n'avaient été long-temps que des leudes, dont toute la grandeur et la fortune consistaient dans la protection du roi; à la fin de la seconde race, de protégés ils étaient devenus protecteurs: c'étaient nos monarques qui se trouvaient vraiment sous leur garde, *in truste*. Dans l'armée, ils avaient pris le premier rang; il n'y avait plus de maires de palais pour commander les troupes, et depuis Charles-le-Chauve, les descendans de Charlemagne leur avaient définitivement abandonné la conduite de leurs soldats.

Ce nouveau rôle modifia nécessairement leurs relations avec la cité : d'administrateurs, de juges, ils devinrent, avant tout, des chefs militaires. C'est, en effet, à cette époque que nous voyons apparaître des *vicecomites* ou vicomtes, sur lesquels ils se déchargèrent des soins de l'administration et de l'exercice de la justice. Le premier que l'histoire mentionne est Grimold, en 900; nous connaissons encore quelques uns d'entre eux, comme Teudon, dans les années 926 et 927, et Burchard, comte de Melun, en 981.

Quant à leur juridiction, ses limites dans l'intérieur de Paris ne changèrent pas; les évêques continuèrent d'exercer leur autorité, car nulle part il n'est fait mention que Hugues-le-Grand,

quelque indépendant qu'il fût et des rois et du clergé, eût porté atteinte aux priviléges de l'Eglise; et pour son fils, Hugues Capet, son penchant bien connu à favoriser le clergé ne permet pas même de supposer qu'il ait voulu restreindre la puissance de l'évêque. Mais, à l'extérieur, leur juridiction eut un ressort bien plus étendu. Il n'est pas facile d'en assigner les bornes; je crois que le guide le plus sûr en cette matière serait la carte de la vicomté de Paris, telle que l'ont établie nos anciens auteurs coutumiers. Ferrière donne pour bornes à cette vicomté, au nord la Picardie, à l'est la Champagne, au sud l'Orléanais, et à l'ouest la Normandie. L'agrandissement des comtes et leur nouvelle position à l'égard des monarques devaient amener la ruine de la royauté, et l'amenèrent en effet. C'est cette révolution qu'il nous reste à expliquer.

Nous avons vu successivement disparaître toutes les causes qui, durant la période mérovingienne et pendant la première partie de la seconde race, avaient opposé des barrières à l'ambition des comtes. L'hérédité s'établit dans le fief: Hugues-le-Grand la ravit à la faiblesse de nos rois; le comté de Paris doit se perpétuer dans sa famille, jusqu'à ce que, par défaut d'hoirs mâles, il fasse réversion à la couronne. Les maires du palais finissent avec l'élévation des Pepin au trône. Cette famille donne deux grands rois à la France, Pepin-le-Bref et Charlemagne. Celui-ci surtout, par son

autorité absolue et la centralisation du pouvoir souverain, força la féodalité à rester stationnaire, et rendit un instant l'esprit d'unité à la vieille société gallo-franque, qui tendait de toutes parts à se dissoudre. Mais son ouvrage périt avec lui; l'esprit humain n'était pas prêt pour une constitution large et complexe. Il était plus facile d'organiser un petit Etat; le fractionnement de la société se prêtait donc aux idées et à la force intellectuelle de cette époque: aussi rien ne put l'empêcher. Il était d'ailleurs favorisé par la diversité des races qui se croisaient sur le territoire de la Gaule, et qui devaient tendre, d'une manière irrésistible, à se grouper selon leur nature. Une main puissante seule aurait pu maintenir à l'état d'agrégation ces élémens hétérogènes, ces races diverses, qu'une répulsion secrète portait à s'isoler; il aurait fallu une force armée considérable; et l'on sait, d'une part, quels furent les descendans de Charlemagne, et de l'autre, ainsi que les succès des Normands l'attestent, à quel point la France était pauvre en guerriers. Comme tous les seigneurs, les comtes de Paris tirèrent profit de cette dissolution nécessaire de l'empire. Mais l'incapacité des descendans de Charlemagne dans l'art de la guerre, servit encore mieux leurs vues ambitieuses.

Placés auprès du trône, ils succédèrent naturellement à ce pouvoir militaire des rois, et en même temps à l'influence que donnent les armes. Ce fut là un coup funeste porté à la royauté; et quoiqu'elle

eût cessé depuis long-temps d'être purement militaire, cependant l'épée était le plus sûr moyen d'imposer à des seigneurs turbulens et guerriers. Aussi, dès ce moment, les comtes de Paris n'eurent pas de peine à faire confirmer leurs usurpations et à arracher sans cesse de nouvelles concessions à la faiblesse de nos monarques. Maîtres, comme ducs de France, de tout le pays qui s'étendait entre la Seine et la Meuse, et, sous le titre de ducs de Neustrie, possesseurs du territoire compris entre la Seine et la Loire, jusques aux frontières de la Normandie et de la Bretagne, ils prétendaient en outre au duché de Bourgogne ; ils avaient ainsi sous eux une foule nombreuse de vassaux, qui redoutaient bien plus leur puissance qu'ils ne s'inquiétaient de la suzeraineté du roi. Ils relevaient en effet immédiatement des comtes, qui eux-mêmes reconnaissaient en droit l'autorité du monarque, mais qui la foulaient aux pieds, sans scrupule et sans crainte, lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts. Les comtes avaient une armée pour se faire obéir ; les rois, ne possédant plus de fiefs en propre à la fin du xe siècle, étaient à la merci de leurs vassaux, qui, selon leurs vues et leur ambition, prenaient cause pour le souverain, ou demeuraient oisifs dans leurs terres.

Dans de telles circonstances, la royauté était au fond plus nominale que réelle ; elle ne pouvait vivre à de semblables conditions, et elle ne vécut pas ; elle s'éteignit et se déplaça sans secousse. Pour quiconque médite sur l'histoire de ces temps, l'avène-

ment de Hugues Capet lui paraît bien plutôt une succession au trône qu'une révolution, tant la famille de Robert-le-Fort trouva de facilité à s'emparer de la couronne. Deux faits expliquent, du reste, clairement son élévation. Le premier est que Hugues Capet n'acquit aucun accroissement réel de puissance; son titre seul fut changé : il était comte de Paris et duc des Français, il s'intitula roi de France ; et le royaume ne se composa en effet que des provinces qu'il gouvernait et comme duc et comme comte.

Le second est que les seigneurs avaient intérêt à créer un monarque de leur choix. Ne perdons pas de vue que le xe siècle fut une époque de dissolution de l'empire, par suite d'usurpation ; par rapport aux descendans de Charlemagne, les grands seigneurs se trouvaient dans la position d'un homme qui s'est emparé du champ de son voisin, et qui, chaque jour, peut craindre la revendication. Au contraire, comme l'a dit un célèbre publiciste de nos jours (1), *Hugues, le comte de Paris, n'était point dans la situation des successeurs de Charlemagne; ses ancêtres n'avaient point été rois, empereurs, souverains de tout le territoire; les grands possesseurs de fiefs n'avaient pas été ses officiers ou ses bénéficiers; il était l'un d'entr'eux, sorti de leurs rangs, jusque là leur égal; ce titre de roi qu'il s'appropriait pouvait leur déplaire, mais non leur porter*

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France.*

sérieusement ombrage. Ce qui portait ombrage dans la royauté carlovingienne, c'étaient ses souvenirs, son passé. Hugues Capet n'avait point de souvenirs, point de passé. C'était un roi parvenu, en harmonie avec une société renouvelée.

Aussi l'avènement de Hugues Capet fut-il une véritable transaction. La clause tacite, du côté des seigneurs, fut celle-ci : *Toute usurpation faite jusqu'à ce jour est confirmée.* La royauté naissante stipula : 1° Que chaque seigneur lui prêterait foi et hommage ; 2° Qu'à défaut d'hoirs mâles, les fiefs retourneraient à la couronne.

Peut-être aussi, du reste, l'élévation des Capet fut-elle favorisée par le mouvement de l'opinion nationale.

On peut considérer, jusqu'à un certain point, la fortune et la grandeur des Pepin comme une seconde invasion de la Germanie. Ce fut après la bataille de Testri, et à la tête d'une armée victorieuse, que Pepin se fit nommer maire de Neustrie et de Bourgogne : il s'imposa donc à la société gallo-franque. Il faut bien le reconnaître, il y avait, sous le rapport des mœurs, de la langue, des usages, un intervalle immense entre l'Austrasie et la Neustrie. Les Francs-Neustriens s'étaient promptement incorporés avec les Gallo-Romains ; ils étaient avec ceux-ci dans le même état moral et politique; au contraire les Francs-Austrasiens avaient conservé presqu'intacte leur ancienne barbarie, ils étaient beaucoup plus Germains. On conçoit, dès lors, la

tendance de la société gallo-franque à servir l'ambition des princes dont l'origine était nationale.

Le plus grand obstacle que les descendans de Robert-le-Fort rencontrèrent, ce fut le principe de la légitimité. Nous le trouvons sous la première dynastie, mais avec moins d'ascendant moral; il était né de la royauté religieuse nationale, ou si l'on veut de ces croyances populaires qui attribuaient à certaines familles issues des anciens héros, des demi-dieux barbares, une prééminence héréditaire. Il se perpétua sous la race carlovingienne, mais alors il changea de base et s'appuya sur une idée purement chrétienne : celle qui faisait du monarque un représentant de la divinité. Cet ancien caractère protégea long-temps les descendants de Charlemagne et survécut à leur faiblesse, et même à leur ruine. Je n'en veux d'autre preuve que le passage tiré de la Chronique de Saint-Bertin : *Ainsi la couronne de France échappa à la race de Charles-le-Grand, mais elle lui revint dans la suite de la façon que voici : Charles de Lorraine, qui mourut en prison (à Orléans, en* 992), *eut deux fils, Louis et Charles, et deux filles, Hermengarde et Gerberge. La première épousa le comte de Namur. De sa descendance naquit Baudoin, comte de Hainaut, qui eut pour femme Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandre ; leur fille Élisabeth épousa Philippe II, roi des Français, qui en eut pour fils Louis, son successeur dans le royaume, duquel sont descendus depuis tous les rois des Français. Ainsi il est constant que, dans la per-*

sonne de ce Louis, et du côté de sa mère, le royaume revint à la race de Charlemagne. Et c'était trois siècles après la chute de la dynastie carlovingienne que les esprits subissaient encore l'influence de ce principe de la légitimité. Hugues lui-même parut respecter le préjugé, et douter de son droit à la couronne, s'il faut en croire un chroniqueur, qui nous rapporte que Hugues posséda neuf ans le royaume, *sans pouvoir toutefois porter le diadême.* Et cependant il employa le moyen le plus efficace pour ruiner la légitimité dans sa base : ce fut de s'allier avec le clergé. Ce principe était le résultat du christianisme et surtout l'œuvre de l'Eglise, qui en avait accrédité et propagé la croyance. Ce qu'elle avait fait pour Pepin et ses descendans, elle pouvait le faire pour la dynastie capétienne; Hugues le sentit et s'appliqua à gagner le clergé, pour qu'il déplaçât la légitimité, en la transportant dans sa famille.

Quoi qu'il en soit, Hugues Capet prit la couronne en 987, et réalisa pour toujours cette fusion nécessaire de la puissance des comtes de Paris avec la royauté. Le comté ne s'éteignit pas cependant; le fief n'était reversible à la couronne qu'à défaut d'héritiers mâles; mais les comtes de Paris n'eurent plus à jouer ce rôle important qu'ils s'étaient attribué sous la seconde race. Le pouvoir militaire leur fut ôté, et ils rentrèrent dans leurs attributions primitives, c'est à dire dans l'administration de la cité et l'exercice de la justice : ils échappent dès lors aux regards de l'historien. Au reste, tout

porte à croire qu'ils avaient été choisis parmi les princes mêmes de la famille royale. Odon, le dernier comte dont il soit fait mention, était parent du roi; il mourut sans enfans sous le règne de Henri Ier, en 1032, et l'inféodation de la capitale finit avec lui. Quoique depuis Hugues Capet les comtes de Paris n'eussent plus la puissance de leurs prédécesseurs, et qu'ils fussent redevenus magistrats, néanmoins ils ne laissèrent pas de déléguer leurs fonctions à des vicomtes. Nous rencontrons, avec cette qualité, Adalelme, en 987, et Falco, en 1032. Après l'extinction du comté, Falco, le dernier vicomte, fut maintenu dans son titre et dans sa charge; mais à sa mort il fut remplacé par un prevôt. Telles furent les vicissitudes du comté de Paris. Il avait succédé à la *préfecture* romaine lorsque la féodalité s'implantait sur le territoire des Gaules; il redevint *prevôté* ou *préfecture*, dès que la royauté commença sa lutte contre le régime féodal.

Depuis Odon, jamais prince ou seigneur n'avait pris la qualité de comte de Paris; après huit siècles d'intervalle (806 ans), le titre vient de renaître en faveur du rejeton d'une auguste famille. Nous n'avons point à examiner ce que peut être, de nos jours, le comté de Paris; il n'y a plus rien de féodal dans notre constitution politique, et les titres n'entraînent ni droit ni privilége.

DEUXIÈME SÉRIE.

LES COMTES DE PARIS.

Sommaire.

Origine du comté de Paris, sa nature. — Étendue de sa juridiction. — Les comtes de Paris, par leur position, durent devenir une puissance rivale de la royauté. — Causes qui s'opposèrent à leur élévation. — Ces causes disparaissent à la fin de la seconde race, qu'il s'opère un changement dans la position des comtes de Paris; étendue de leur puissance. — La royauté ne pouvant exister à côté d'eux, ils deviennent rois. — Comment fut amenée cette fusion de la puissance des comtes avec la royauté. — Extinction du fief.

Le premier seigneur que nous voyons figurer 665
dans l'histoire avec le titre de comte de Paris, fut Erchinoald ou Erchembaud, fils du prudent Ega, maire du palais, l'un des plus nobles princes de Neustrie, *sage en parolle et en responce et droicturier en justice.* Erchinoald remplaça son père dans ses éminentes fonctions. Son nom n'est point resté fameux parmi les maires du palais; le farouche

Ebroïn avec sa sombre renommée, la famille des Pepin avec les souvenirs brillans qui se rattachent à leur mémoire, ont fait oublier tous les maires leurs prédécesseurs. D'ailleurs il n'avait aucune de ces qualités éclatantes qui souvent font la fortune d'un nom, sans faire pour cela le bonheur du peuple; il se distinguait, comme son père, par sa sagesse, sa prudence, son amour pour la justice. Il ne fut point étranger à l'art de la guerre, et plus d'une fois il fit sentir sa valeur à ces indomptables pirates qui descendaient des bords de la Baltique pour infester nos côtes.

Dans une de ses expéditions, le sort des combats livra dans ses mains *une jeune fille, laquelle* on disait *estre de royale lignée*; car la captive était belle et noble, et en elle les qualités de l'âme rehaussaient la beauté du corps. Erchinoald ne resta point insensible à ses attraits, et parmi les esclaves nombreuses qui composaient sa maison, il sut distinguer la royale fille. Bientôt Bauldour (c'était son nom) quitta ses modestes vêtemens et s'assit à la table de son seigneur. Le maire du palais se plaisait à la servir de ses propres mains; il aurait voulu lui faire oublier par les honneurs dont il la comblait, et les rives toujours chères de la Saxe, sa patrie, et les outrages de l'aveugle fortune. Un autre motif le poussait sans doute aussi à cet excès de galanterie: il aspirait à la main de la Saxonne; mais il était engagé dans les liens d'un premier mariage, et la vertueuse Bauldour aurait rejeté des

feux illégitimes. La mort vint détruire cet obstacle; et, sur la tombe à peine fermée de sa première femme, Erchinoald rêva un nouvel hyménée. Il redoubla d'instances auprès de sa captive; il l'entoura de luxe, de richesses, d'honneurs; enfin il osa lui avouer son amour. A cet aveu, Bauldour, qui sentait dans ses veines couler un sang royal, fut effrayée; et trop fière pour s'allier à quiconque n'était pas roi, elle se cacha pour éviter les poursuites de son seigneur.

Cependant Clovis II avait entendu parler de la naissance et des vertus de l'esclave d'Erchinoald; il désira la voir, et sa beauté fit sur lui une profonde impression. Les sympathies du monarque prirent peu à peu le caractère de la passion, et Bauldour, débarrassée de la main d'un sujet, devint reine de France. C'est elle que nous connaissons sous le nom de Bathilde; unie à un prince indolent, elle porta tout à la fois et la couronne de reine et le sceptre du monarque, jusqu'au moment où, fatiguée des grandeurs de la terre, elle alla dans l'abbaye de Chelles calmer son sang ambitieux.

Erchinoald, trompé dans ses espérances, se consola en contractant un mariage plus analogue à son rang.

Il signala sa libéralité envers l'Eglise par des donations importantes, et expia sans doute largement la parcimonie de son père Ega, qui, dit un de nos chroniqueurs, *était droicturier en justice, mais trop avaricieux.* En effet, il fit don à la fois

d'une de ses maisons, située à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Hôtel-Dieu; de la terre de Creteil et de sa chapelle, qui devint plus tard l'église de Saint-Christophe, détruite en 1747 pour faire place à la maison des Enfans-Trouvés.

Ces riches présens indiquent assez l'opulence d'un puissant seigneur qui peut, sans s'appauvrir, détacher plusieurs terres de ses vastes domaines; mais l'histoire ne nous apprend pas s'il laissa des héritiers de sa fortune et de son nom. Un fait est certain, c'est que l'autorité de maire du palais passa sur la tête du terrible Ebroïn. Sous le génie despotique de ce ministre, les comtes de Paris s'effacent à peu près de nos annales, ou, s'ils y figurent encore, leur nom est sans gloire, leur vie est obscure, leur puissance languit sans force et sans énergie. Ainsi Soanalchide et Gaïrefroy n'auraient pas même laissé de traces de leur passage, si les prétentions injustes d'un de leurs successeurs ne les eussent entraînés devant le tribunal du roi Pepin.

719 Il paraît que pendant les troubles qui agitèrent une partie de la régence de Charles-Martel, lorsque Rainfroy, soutenu par Eudon d'Aquitaine, voulait disputer le pouvoir à l'héritier des Pepin, les deux comtes que nous venons de nommer prirent cause contre Charles. Les religieux de Saint-Denis, peu contens d'un prince qui distribuait à ses soldats les biens de l'Église, prêtèrent main forte à ses ennemis. Comme ils ne pouvaient les aider de leur sang, ils les secoururent de leur argent, et permi-

rent à Soanalchide, et plus tard à Gaïrefroy, de lever quatre deniers par tête sur les marchands qui affluaient à la foire de Saint-Denis.

Gérard, leur successeur, sans s'inquiéter des causes qui avaient donné naissance à cet impôt, non seulement voulut continuer à percevoir la taxe, mais encore il l'augmenta d'un denier sur les marchands qui n'étaient pas de condition libre. Cet empiétement ne fut pas vu de bon œil par les religieux; la foire de Saint-Denis cessa d'attirer un vaste concours, parce que l'excès des droits en écartait les marchands; le trésor de l'abbaye ne s'emplissait plus; les moines crièrent, et Fulrad, l'un des plus fermes abbés de ce monastère, porta leurs plaintes jusqu'au trône de Pepin. Gérard essaya en vain de légitimer ses prétentions : il succomba, et une charte, émanée du roi, consacra la franchise de la foire de Saint-Denis. Plus tard il effaça le souvenir de ses tentatives d'usurpation sur les biens du clergé, en figurant comme donateur dans l'acte de fondation du monastère de Prum.

Nous avons hâte de passer sur ces comtes obscurs dont le nom ne rappelle rien de grand ni de glorieux pour notre patrie, rien d'utile à ses intérêts. Étienne lui-même, quoique investi de sa puissance par un prince dont le contact agrandissait tout, Étienne n'échappe pas à cet oubli de l'histoire.

Nous savons que Charlemagne le nomma, avec 802
Fardulfus, abbé de Saint-Denis, *missus dominicus*,

pour inspecter l'exercice de la justice dans les territoires de Paris, de Melun, de Provins, de Chartres, d'Étampes et d'autres lieux. Il figure dans un capitulaire de l'empereur, où il est dit : « Ces capi-
» tules furent signifiés au comte Étienne pour qu'il
» les fît publier dans la cité de Paris et dans une as-
» semblée publique *(mallo publico)*, et lire en pré-
» sence des échevins *(coram scabineis)*. — L'assem-
» blée déclara qu'elle voulait toujours observer ces
» capitules, et tous les échevins, les évêques, les
» abbés, les comtes, les signèrent de leur propre
» main. »

En 811, Étienne paraît conjointement avec Amaltrude, son épouse, dans une donation de biens à l'église cathédrale de Paris, alors appelée Sainte-Marie et Saint-Étienne. — Il fut l'un des douze comtes qui signèrent, en qualité de témoins, le testament du grand empereur.

Les *missi dominici* étaient de véritables inspecteurs généraux que Charlemagne envoyait dans les provinces pour contrôler l'administration des ducs et des comtes, et faire parvenir jusqu'au trône les plaintes des sujets. C'était un des ressorts les plus importans du pouvoir central.

Bigon, *Biegon* ou *Pecopin* mérite encore moins de fixer notre attention; il ne paraît dans l'histoire que pour donner sa main à Alpaïde, fille de Louis-le-Débonnaire. Au reste, il ne jouit pas long-temps de sa fortune et de la faveur royale. Sa mort arriva en 816.

Girard II est le premier comte que nous rencontrons après lui. On ignore s'il fut son successeur immédiat; mais il est certain qu'en 837 il était à la tête du comté de Paris. Nous en avons pour preuve la prestation du serment qu'il fit avec Hil- 837
duin, abbé de Saint-Denis, à Charles-le Chauve, lorsque le père de ce dernier, Louis-le-Débonnaire, après l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, lui eut concédé la plus grande partie de la France. Girard oublia, du reste, bientôt son serment; car, en 840, nous le trouvons dans le parti de Lothaire, qui était l'ennemi de Charles. Pour servir les intérêts de son nouveau souverain, qui lui avait confié la garde de la Seine, il n'hésita point à détruire tous les gués, à submerger toutes les barques et à démolir tous les ponts qui se trouvaient sur cette rivière. L'histoire ne nous apprend plus rien à son sujet.

Conrad, comte de Paris, après la mort de Louis-le-Bègue, avait épousé Adélaïde, princesse que Charles-le-Chauve avait eue de Richilde, d'abord sa concubine, et plus tard élevée aux honneurs du mariage légitime. Il prêta l'oreille aux suggestions 879
de Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui l'entraîna à former une cabale pour déférer la couronne de France à Louis, roi de Germanie, au préjudice des enfans de Louis-le-Bègue. Le comte et l'abbé eurent assez d'influence pour faire goûter leur projet à une assemblée d'évêques, d'abbés et d'hommes puissans; et le roi de Germanie, acceptant volontiers une offre qui souriait à son ambi-

tion, avait déjà passé le Rhin pour occuper le trône de Charlemagne.

Mais d'autres seigneurs, instruits des manœuvres de l'abbé Gozlin et de Conrad, députèrent auprès de Louis pour lui offrir une portion de l'empire plus voisine de ses États et par conséquent plus facile à réduire sous sa domination. Cet abandon le détermina à reprendre le chemin de son royaume, et il ne resta à l'abbé et au comte que la honte de leur tentative.

Désormais notre tâche va s'agrandir, les comtes de Paris sortent de l'obscurité et s'emparent du principal rôle dans notre histoire, jusqu'à ce qu'ils fondent la troisième dynastie de France. A leur nom se rattachent de glorieux souvenirs pour notre patrie; et sa grandeur militaire, son salut même, deviennent leur ouvrage.

Tandis que les fils de Louis-le-Débonnaire se disputaient les débris de son empire, les hommes du Nord, qui plus d'une fois avaient effrayé le génie de Charlemagne, s'apprêtaient à quitter la mer des Suèves et les vastes solitudes où le féroce Odin avait établi son culte de sang. Deux passions font battre le cœur de ces terribles guerriers : l'une l'amour, et l'autre la gloire des combats. La guerre est pour eux le chemin du *Valhalla* et la conquête de la beauté. La vierge scandinave ne s'endort pas sur le sein du lâche; Odin n'a promis les joies de son élysée qu'au guerrier couvert du sang ennemi. La fortune de l'homme du Nord, c'est sa barque, c'est son épée;

sa richesse, c'est le butin partout où il le trouve ; la source de son bonheur éternel, c'est la blessure, c'est la mort sur le champ de bataille. Ici bas même le Scalde consacrera ses vers à chanter sa valeur.

C'est avec ces idées que les Normands descendent sur la terre de notre patrie. L'enthousiasme de l'amour et de la gloire agrandit leur courage, le fanatisme leur souffle ses énergiques inspirations. Aussi l'épouvante et la désolation se répandent sur leur passage ; on suit leur marche victorieuse guidé par les débris des chaumières, à la lueur des incendies ; Rouen devient la proie des flammes ; Nantes est 864
prise ; Bordeaux éprouve leur fureur ; les abbayes de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Germain-des-Prés, se changent en ruines ; Paris les voit avec terreur menacer ses remparts.

L'épée de Charlemagne était alors remise aux mains de Charles-le-Chauve, prince faible qui ne parut jamais avoir du génie que pour s'emparer de l'héritage de ses frères et de ses neveux. Mais auprès du trône était un homme d'un sang généreux, grand de courage et d'héroïsme, c'était Robert. L'empereur lui confie la défense de la patrie, et Robert s'en va conquérir sur les champs de bataille le titre de *Fort*, en même temps qu'il préserve 866
son pays du pillage et de la mort. Il poursuit les Normands dans toutes les provinces où ils ont porté leurs ravages, jusqu'à ce que, sur les bords de la Loire, à Briesarte, il tombe dans une sanglante mêlée.

Une obscurité assez profonde règne sur son origine : chaque généalogiste dresse sa table d'après ses vues; mais il est certain que sa naissance est pleine d'illustration, et qu'il fut la véritable souche de ces *Comtes de Paris* qui héritèrent du trône de Charlemagne. Il ne faut point le comprendre parmi les comtes de Paris; il était duc des Français, et on l'aurait vu, sans aucun doute, à la tête du comté, si, dans le moment de sa fortune, le fief de sa capitale n'eût été occupé par un autre seigneur.

Hugues, son frère, qui lui survécut, hérita de sa puissance et réunit le comté de Paris au duché de France. Les deux fils de Robert-le-Fort étaient alors encore en bas âge : c'étaient Eudes et Robert, qui, plus tard, arrivèrent l'un et l'autre à la couronne. Hugues continua la lutte qu'avait commencée son père contre les hommes du Nord; mais tous ses efforts devaient être inutiles. De même qu'ils avaient créé la fortune de Robert-le-Fort, les Normands devaient faire la gloire de Eudes, son fils, et le mettre en quelque sorte sur le chemin de la royauté. Telle est la pensée que résume cette noble devise gravée sur la médaille du roi Eudes : *Cæsis Normaniis et Lutetia obsidione liberata.*

Les hommes du Nord, en effet, malgré les défaites que leur avaient fait essuyer Hugues et Robert-le-Fort, ne cessaient point leurs incursions. En vain nos faibles monarques leur jetaient de l'or à poignées, l'instinct d'une vie sociale plus forte et moins aventureuse les poussait; et comme

ces tribus de la Germanie qui, quatre siècles auparavant, avaient pris possession de l'empire romain, ils essayaient de trouver place sur une terre que devait bientôt féconder la civilisation. D'ailleurs, l'exemple de leurs frères les tentait. Godefroy et les siens avaient, sous Charles-le-Chauve, fixé leur existence nomade dans le Cotentin, et Lothaire avait cédé une partie de l'Anjou au vaillant Hérold. Cette fois, ils s'avançaient sous les ordres de Sigefroy, le plus terrible, peut-être, mais non le plus heureux des rois de la mer; il commandait aux chefs de puissantes tribus, et sept cents barques portaient ses quarante mille guerriers.

Déjà ils ont franchi les flots de la Manche; la 885
Seine leur ouvre un passage jusque dans le cœur du royaume; et avant qu'on ait pu leur opposer la moindre résistance, ils sont aux portes de Paris. Sigefroy demande insolemment la permission de traverser la ville, en promettant d'être inoffensif. Mais Gozlin, qui gouvernait alors l'Eglise, se garde bien de croire à sa parole: père de son peuple pendant la paix, il veut être un de ses libérateurs dans les périls de la guerre. Il repousse donc avec fermeté les prétentions du barbare. Outré de colère, et vain de ses forces, celui-ci répond : « *Si j'étais assez lâche pour me retirer, ma tête alors aurait mérité l'honneur du glaive et puis la dent du chien. Si, cependant, tu ne cèdes à mes prières, mes forts, au lever du jour, t'enverront des traits empoisonnés, à son*

coucher le fléau de la famine, et ils recommenceront tous les ans. »

Ainsi, dans sa pensée, comme autrefois Brennus sur les débris de Rome, Sigefroy s'écriait déjà : « Malheur aux vaincus ! » Mais la France ne devait pas être rachetée au poids de l'or, elle avait aussi son Camille : Eudes veillait pour elle.

Au lever du jour, Paris voit avec effroi se déployer dans la plaine les troupes nombreuses des Normands. La foule éperdue se précipite dans les temples; les guerriers prennent place sur les remparts; il se fait un silence profond et lugubre ; mais, au dehors, des cris tumultueux et confus se font entendre ; des armes et des boucliers s'entrechoquent ; les Normands vont commencer l'attaque. A l'extrémité de l'île de la Cité étaient construits deux ponts en bois, les seuls par lesquels on pût pénétrer dans l'île; deux tours aussi construites en bois servaient à en défendre le passage.

C'est là que les Barbares dirigent tous leurs efforts ; car ils ne peuvent pénétrer dans la ville sans s'être rendus maîtres des ponts. Mais Eudes avait confié la défense de ce poste important à l'élite de ses soldats et de ses chefs. Là combattait son frère Robert, là combattaient Ragnacaire et *le favori de Mars*, le redoutable *Eble*. Celui-ci avait quitté le froc du moine pour revêtir la cuirasse des combats ; ses flèches, s'il faut en croire l'historien de ces guerres, allaient chercher au loin les Normands, et d'un seul trait il pouvait percer jusqu'à sept ennemis à la

fois ; puis, en riant, il ordonnait à leurs compagnons de les porter dans les cuisines. Là on voyait aussi le pontife du Christ, Gozlin, armé de la croix. Il réveillait l'espérance dans le cœur des soldats, et appelait le ciel au secours de sa patrie ; quelquefois, saisissant l'épée, il précipitait au bas des retranchemens un ennemi trop audacieux.

Pour Eudes, il était partout ; chef et soldat tout ensemble, il semblait multiplier ses bras et sa pensée; c'était lui qui accablait les assiégeans d'une grêle de pierres et de flots d'huile bouillante ; et lorsqu'ils se débattaient dans d'horribles angoisses, le Français, spirituel et railleur, même au plus fort du danger, s'écriait : « *Allez rafraîchir votre chevelure dans la Seine : ses eaux vous la répareront et vous la rendront plus lisse.*

Consternés de leurs pertes, les Normands veulent se retirer dans leurs tentes; ils s'éloignaient lentement des tours, lorsque tout à coup d'affreuses imprécations retentissent : ce sont leurs femmes échevelées qui s'avancent à leur rencontre et les forcent à recommencer le combat. La lutte devient plus sanglante ; des pans de ces tours s'écroulent et laissent à découvert leurs redoutables défenseurs. Mais le courage croît avec le péril ; chaque soldat se change en héros : l'ennemi cède encore une fois et se retire.

A l'endroit qu'occupe aujourd'hui le faubourg Saint-Germain s'élevaient, à cette époque, de vastes et épaisses forêts ; c'était à leur proximité que les

Barbares avaient établi leur camp. Sigefroy, avant de recommencer l'attaque, fait abattre les plus beaux arbres pour servir à la construction des machines. Ensuite ses soldats forment, à sa voix, une tortue de leurs boucliers, qu'ils ont recouverts de la dépouille de taureaux. Sous ce toit impénétrable, ils bravent une incessante projection de pierres et des flots d'huile bouillante. En vain chaque trait de l'infatigable Eudes frappe à mort un ennemi; en vain les soldats assiégés, et à leur tête Ermanfred, Erilang, et le bel Ervée, que les Normands, à la majesté de sa stature, prenaient pour un roi, font dans leurs rangs de terribles ravages; malgré leurs pertes, ceux-ci s'avancent au pied des murs. Des taureaux, des fascines, des arbres entiers roulent dans les fossés; on égorge les captifs, et leurs cadavres comblent les retranchemens. En même temps les ennemis font mouvoir d'énormes machines et menacent d'achever l'écroulement des tours. Eudes, toujours calme au milieu du danger, fait saillir et fixe solidement de longues poutres armées de dents de fer, contre lesquelles viennent se briser les forteresses mobiles des Normands. La fureur alors vient au secours de leur génie impuissant; ils chargent de fascines trois de leurs barques, et lorsque la flamme s'élève en tourbillons, ils les lancent sur le courant du fleuve pour en incendier les tours. Toute la ville est émue de terreur à ce spectacle : les femmes, les vieillards courent aux temples; enlevées du sanctuaire, les reliques

des saints, sont promenées solennellement dans Paris pour qu'ils protègent la ville par leur présence; les boucliers des ennemis s'entrechoquent en signe de triomphe; Eudes et les siens veillent attentifs sur les remparts. Mais le danger et l'amour de la patrie inspirent une grande résolution à trois hommes généreux: au péril de leur vie, ils se précipitent dans le fleuve pour détourner l'incendie; le ciel a béni leur courage, car ils viennent à bout de remonter, mais couverts de sang et noircis de fumée; contemplant bientôt avec joie, au milieu de leurs frères, les barques enflammées qui s'abîment dans la Seine.

Vaincus, les Barbares, pour le plus grand nombre, vont porter leur honte et leurs ravages vers des régions plus occidentales de la France, dans les pays que féconde la Loire. Eudes envoya bien au secours des provinces dévastées, mais la résistance y fut moins vive qu'à Paris; et le Normand, couvert de butin, fatigué de carnage, put à la fin songer à revoir la mer des Suèves. Cependant, avant de quitter pour toujours le littoral de la France, Sigefroy ramena ses soldats autour de Paris: peut-être espérait-il surprendre la ville, se flattait-il d'obtenir le passage. Quoi qu'il en soit, il demande une entrevue à Eudes, qui y consent. Mais à peine commençait-elle, que les perfides compagnons du roi barbare, soit par son ordre, soit de leur propre mouvement, tentent d'envelopper le comte et de l'entraîner dans leur camp. Eudes s'en

aperçoit; appuyé sur sa javeline, d'un saut il franchit le fossé, et, se retournant contre ses lâches adversaires, tel qu'un lion surpris, il les repousse jusqu'à ce que ses compagnons viennent à son secours. Frappé de tant de valeur, Sigefroy s'écrie : *Abandonnons la place, notre devoir n'est pas de rester ici, mais de nous retirer.* En effet, peu de jours après il reprit le chemin de sa patrie.

Cependant Paris restait toujours pressé par les Barbares; car peu de chefs avaient voulu suivre leur roi : au dehors la guerre, au dedans la maladie engendrée par la putréfaction des cadavres et la disette. Dans ces extrémités, Eudes confie la garde de la ville au vaillant abbé Eble, et va chercher des secours en Germanie. Après une absence de quelques jours, il reparaît sur la montagne de Mars (aujourd'hui Montmartre), à la tête de quelques détachemens que lui avait donnés l'empereur Charles-le-Gros. L'espérance renaît à son approche dans le cœur des Parisiens; malheureusement il ne peut dérober sa marche à ses vigilans ennemis, qui prennent à la hâte leurs armes, traversent le fleuve, et viennent s'opposer à son passage. Ce fut là pour Eudes la cause d'un nouveau triomphe; il se fraie une route le fer à la main, pendant que Eble et les siens s'avancent à sa rencontre et lui ouvrent les portes de la ville.

886 Moins actif, l'empereur Charles arrivait de son côté, conduisant une armée nombreuse. Il eût pu écraser les Normands; il préféra leur accorder un

passage et leur promettre 700 livres. La mort vint l'enlever à l'indignation, au mépris des Français. Sur ces entrefaites, les Barbares, après être descendus en Bourgogne, sillonnaient de nouveau la Seine et menaçaient Paris. Mais Eudes, que la reconnaissance publique avait élevé au trône de France, remplit l'attente de son peuple, en rentrant sur le champ de bataille et achevant de disperser les débris des Normands. Un fait d'armes signalé illustra les derniers combats qu'il eut à leur livrer. Une bande de dix mille Normands s'avançait sur Paris; Eudes, qui en est informé, prend avec lui mille compagnons seulement et traverse la plaine. Lorsqu'il est au pied de la montagne du Faucon, il croit entendre dans le lointain un bruit semblable à un cliquetis d'armes. *Restez ici, dit-il à ses soldats, et quand vous entendrez les sons du cor, vous marcherez.* L'épée à la main, il gravit le rocher; Eudes ne s'était pas trompé, c'étaient les ennemis; il sonne du cor, ses compagnons précipitent leur course et tombent presqu'à l'improviste sur les Normands. Ceux-ci en vain se défendent avec courage; les Français, animés par leur roi, remportent la victoire.

Au reste, ce ne fut pas aux Barbares seulement qu'il fit éprouver sa valeur et la supériorité de son génie militaire, les seigneurs eux-mêmes ne tardèrent pas à voir qu'ils s'étaient donné un maître. Le vaillant Adhémar, le premier, ressentit les effets de sa vengeance. Les liens du sang l'unissaient à

Eudes ; plus d'une fois il avait signalé son courage pendant le siége ; fier de ses services, il vit d'un œil jaloux le roi confier à Robert, son frère, la garde de Poitiers. L'envie lui met les armes à la main ; une fois même il surprend pendant la nuit les troupes de son prince. Au tumulte qui règne dans le camp, aux cris des blessés et des mourans, Eudes est bientôt sur pied et se hâte vers le lieu du désordre. Juger le danger et en indiquer le remède, donner des ordres, ranimer le soldat par sa parole et par son exemple, ce fut l'affaire d'un instant. Remise de son effroi, son armée résiste et finit par mettre en fuite celle du comte Adhémar. L'Aquitaine, que ce dernier gouvernait, fut soumise ; le roi, poussant sa marche victorieuse, et s'engageant dans les montagnes de l'Auvergne, en chasse le comte Guillaume, que l'exemple d'Adhémar avait entraîné.

893 Fort de tant de victoires, Eudes espérait enfin pouvoir gouverner en paix, lorsqu'il apprit que les seigneurs, et entre autres Herbert, comte de Vermandois, venaient de faire sacrer à Rheims le jeune Charles, plus tard surnommé *le Simple*, fils posthume de Louis-le-Bègue. Eudes reprit les armes, mais sa présence seule suffit pour mettre en fuite ce rival, qui, fugitif, alla réclamer l'appui du roi de Lorraine. Zuentibold, indigne fils du grand Arnolphe, lui offrit son épée qui ne servit à rien, car il savait mieux fuir que combattre. La mort vint délivrer Charles de son redoutable compéti-

teur. Des historiens rapportent qu'Eudes, à sa dernière heure, en proie à de vaines terreurs de conscience, recommanda de rendre la couronne aux descendans de Charlemagne. C'était terminer 898
par un acte de faiblesse une vie toute pleine de courage et d'héroïsme : tant il est vrai que les hommes les plus éminens se rattachent toujours par quelque point à la misère de notre humanité; il est rare surtout qu'ils échappent à l'influence des préjugés de leur siècle. Eudes, en présence du tombeau, leur rendit un dernier hommage.

Mais Robert, qui n'était point étendu sur son lit de mort, pensait autrement ; peu satisfait de son titre de comte de Paris, il enviait le poids du sceptre qu'avait porté son frère. Comme Eudes, la gloire des combats le signalait à la nation; car sur le champ de bataille, sur la brèche, partout il avait montré un haut courage et fait preuve de grands talens militaires. Depuis l'avènement de Charles-le-Simple au trône, les Normands n'eurent pas de plus redoutable ennemi.

La patrie, qui comptait sur son épée, venait de mettre entre ses mains le soin de sa défense, car d'autres Barbares avaient récemment déserté les forêts du Nord. A leur tête marchaient Gerlon et Raoul ou Rollon, le plus heureux des rois de la mer. 911
Abandonnant l'Angleterre, après l'avoir ravagée, ils étaient venus se replier sur la France et s'avançaient vers Paris. Dans une seule rencontre, Robert leur tua sept mille hommes, et il allait poursuivre

ses succès, lorsqu'il apprit que Charles-le-Simple, fatigué d'une lutte sans cesse renaissante, sollicitait la paix. D'ailleurs le temps était venu pour les hommes du Nord de prendre enfin position sur la terre de France ; et Rollon, par sa conversion à la foi du Christ, et par son mariage avec la fille du roi, cimenta l'union dès lors indissoluble des deux peuples. Robert servit de parrain au chef barbare, dont le nom fut depuis et pendant long-temps, dans la Normandie, comme une invocation à la justice même. Gerlon se fixa dans le comté de Blois.

Jusque là Robert avait étouffé son ambition secrète : le danger de la patrie l'avait emporté sur son intérêt personnel. Mais lorsque Charles, débarrassé des Normands, se fut abandonné à de lâches complaisances pour son favori Haganon ; lorsque celui-ci eut accumulé sur sa tête les dignités et les honneurs, le comte de Paris, blessé dans son orgueil, frémit d'indignation. Les seigneurs entrent dans ses vues ; Gislabert, duc de Lorraine, envenime les esprits ; mais Hugues-le-Grand est dépouillé de l'abbaye de Chelles en faveur d'Haganon : c'est le signal de la révolte ; Robert lève le masque, et en appelle à son épée de la justice de sa cause.

L'imbécile monarque, content s'il peut sauver son favori, abandonne la capitale, et, sur les pas d'Haganon, va chercher un asile chez Herbert, comte de Vermandois.

Pendant ce temps, Robert fait piller les trésors

du favori et les distribue à ses soldats. Sa valeur, ses nobles qualités lui captivent les cœurs, que le roi s'aliénait par son caractère étroit et son favoritisme injuste; il reçoit à Rouen, des mains de l'archevêque Ervé, la couronne de France. Trois jours après, le prélat mourut, et les préjugés du temps attachèrent à sa mort l'idée d'une punition divine.

Mais à l'abri de ces terreurs vulgaires, le comte de Paris, sacré roi, continuait à soutenir son sceptre par son épée; tandis que Charles, à force de bassesses, mendiait le secours de l'empereur Henri-l'Oiseleur. Robert sut déjouer ses manœuvres.

Réduit à ses seules forces, Charles se hâte d'assembler ses troupes afin de surprendre son rival. La renommée plus agile le devance; le comte se met à la tête d'une poignée d'hommes et vient établir son camp vers la rivière d'Oise. Trop de présomption cependant lui devint funeste. Echauffé par tant d'outrages, le prince sent un instant dans ses veines l'ardeur du sang de Charlemagne. Il passe sans bruit la rivière, à l'heure où les compagnons de Robert se livraient dans leurs tentes à un modeste festin. Les sentinelles tombent sous ses coups; en un clin d'œil le camp est envahi : l'alarme se répand, les coupes sont renversées; les uns se retranchent derrière les tables, d'autres s'arment de leurs boucliers. Mais Robert est à cheval, il ranime les siens, et bientôt les troupes du roi faiblissent. Des historiens ont avancé qu'en ce moment Charles, apercevant son rival, piqua droit à lui, et

d'un heureux coup de lance lui perça le cœur.
925 C'eût été là sa plus belle fortune; mais peut-être ce fait d'armes appartient-il plus au roman qu'à l'histoire. Quoi qu'il en soit, la mort de Robert ne procura point la victoire à Charles. Robert laissait à son armée un homme de ressource et de génie : c'était son propre fils, Hugues-le-Grand, qui, ralliant les troupes abattues de son père, vint à bout de repousser l'ennemi et de se rendre maître du champ de bataille.

Désormais il va occuper l'histoire presque à lui seul. Le trône était vacant; s'il n'eût été qu'un prince ordinaire, il y fût monté, malgré les seigneurs qui redoutaient sa supériorité. Toutefois, pour ne pas blesser son orgueil, ils feignirent de remettre l'élection d'un roi à l'aimable et spirituelle sœur de Hugues. Contrainte de choisir entre son frère et son époux, Raoul de Bourgogne, Emine répondit : *J'aime mieux baiser les genoux à mon mari qu'à mon frère.* (*Baiser les genoux*, dans la langue féodale signifie faire hommage.)

Raoul de Bourgogne prit donc la couronne; mais elle était environnée d'écueils, et bientôt il eut à la défendre contre les attaques de Charles, appuyé sur les forces de la Germanie. Hugues prit en main la cause de son beau-frère et la fit triompher.

Cependant Raoul fut obligé d'entrer en guerre contre ses vassaux eux-mêmes ; car, tandis que Charles expiait dans les tours du château de Péronne son excès de confiance dans l'hospitalité du

comte de Vermandois, celui-ci, ambitieux et intrigant, levait l'étendard de la révolte contre son nouveau suzerain. Guillaume, duc d'Aquitaine, de son côté en faisait autant. Pour le comte de Paris, tranquille spectateur de ces débats, il laissait à Raoul tout le poids de la guerre ; il avait bien pu lui prêter son appui contre le fils de Louis-le-Bègue, mais il était trop ardent champion de la noblesse pour le servir contre les seigneurs. C'était un moyen, il est vrai, d'affermir lui-même sa puissance, quoiqu'en même temps il favorisât le développement de cette féodalité qui devait coûter tant de peine à ses nombreux successeurs.

Toutefois, lorsqu'il vit qu'Herbert, réduit aux abois, menaçait de tirer Charles de prison pour le mettre en présence de Raoul, interposant son autorité entre le suzerain et le remuant vassal, il força ce dernier à souscrire à la paix. Charles resta dans sa prison, où la mort seule put briser ses chaînes. Six ans après, Raoul mourut. C'était la seconde 929
fois que la couronne venait s'offrir à Hugues : il la refusa encore. On s'est étonné de ce double refus ; mais, comme le remarque M. de Sismondi, *le comte de Paris semble avoir considéré le pouvoir d'un seigneur héréditaire dans ses fiefs, comme beaucoup plus satisfaisant pour l'ambition que la prérogative d'un roi électif sur des vassaux inquiets et indépendans. Il avait déjà considérablement étendu l'héritage de sa famille ; il comptait l'étendre encore ; mais il voulait donner à toutes ses usurpations la sanction de l'au-*

torité royale, et il jugeait qu'elles seraient bien plus respectées par les autres vassaux ou par les souverains qui viendraient ensuite, s'il mettait, entre eux et lui, le nom d'un roi légitime, celui d'un roi dont il serait le maître, que s'il s'exposait à voir contester en même temps et l'acquisition qu'il avait faite, et son propre titre à la couronne. Tous les grands du midi des Gaules et de l'Aquitaine avaient, dans les dernières guerres civiles, prétendu vouloir demeurer fidèles au sang de Charlemagne. Hugues compta qu'il les gouvernerait au nom du dernier descendant de cet empereur.

En Angleterre, retiré dans la cour du roi Athelstan, vivait le dernier rejeton de la race carlovingienne. C'était Louis, surnommé d'Outre-mer, que sa mère Odgive, princesse courageuse, avait emporté à travers les flots, après la captivité de Charles-le-Simple. Hugues députe Auségise, archevêque de Reims, vers le jeune roi; et lui-même, au milieu de la foule nombreuse et brillante des seigneurs, il va le recevoir sur la grève de Boulogne. Louis, reconnaissant, fait don au fils du comte, le célèbre Hugues Capet, d'une partie du duché de Bourgogne. Mais la bonne harmonie dura peu. Le monarque s'aperçut bientôt qu'il était en tutelle; assez fier et assez courageux pour oser secouer ses chaînes, il ôte
936 à Hugues-le-Grand l'intendance générale des affaires. En même temps il le frappe dans ses amis; fait abattre les forteresses qu'Herbert avait élevées à Laon, et menace de raser toutes celles du royaume. Hugues n'était pas homme à courber la tête; il se

ligue avec Herbert, achète l'alliance d'Othon-le-Grand, empereur de Germanie, en épousant sa sœur Hawinde, et appelle sous ses drapeaux le duc de Normandie. La guerre éclate de toutes parts; l'empereur entre en France; Hugues, secondé d'Herbert, va mettre le siége devant Laon, où Louis n'échappe au danger d'une surprise que par la perte de ses plus vaillans chevaliers. Fugitif dans son propre royaume, le malheureux monarque, trop faible contre un sujet, va chercher un asile dans la ville de Vienne et invoque à son secours les foudres de l'Église. Le pape s'empresse d'intervenir et menace le comte; mais celui-ci ne se hâtait guère d'obéir, lorsqu'Othon, gagné par Louis, cherche à l'épouvanter à son tour. L'empereur parlait à la tête d'une puissante armée; Hugues trouva ce langage plus persuasif que celui de Rome et consentit à la paix.

Tant que la bonne harmonie dura, le roi put réprimer les prétentions de ses insolens vassaux. Ainsi les fils d'Herbert, héritiers de l'ambition de leur père, étant prêts à l'imiter, le comte rabattit leur orgueil; il reçut en récompense le reste du duché de Bourgogne, et le titre de duc des Français, *agrandissement*, dit Mézerai, *qui renversa depuis la postérité du roi, mais qui, pour lors, accommodait ses affaires.*

La guerre de Normandie vint jeter de nouvelles 945
semences de discorde. Après la mort de Guillaume-Longue-Épée, Louis, qui portait des regards de

convoitise sur cette province, avait attiré à sa cour le jeune Richard, sous prétexte de lui servir de tuteur. Il ne sut pas assez dissimuler son intrigue; un jour même, sans grande cause, *couleur n'occasion, le print à menacer et à injurier; lui dit que s'il ne se chastioit et gouvernoit autrement, il lui feroit et l'osteroit de tout honneur.*

Ces paroles menaçantes effrayèrent Osmond, chevalier et compagnon fidèle du jeune prince; il lui recommanda de feindre une maladie; et pendant que le roi faisait *feste solennelle, et que les gardes s'en alloient en la salle, l'un çà, l'autre là, pour voir la feste, le chevalier print l'enfant, le lia dans un faisceau d'herbe verte, et sous un manteau le porta hors jusqu'à Coucy-en-Vallois.*

Bernard-le-Danois, qui était le seigneur de ce lieu, prend Richard sous sa protection, et tâche d'intéresser Hugues à la cause de l'orphelin. Le comte promet son appui; mais le roi se hâte de lui proposer en récompense de ses services, les seigneuries d'Evreux et de Bayeux; l'ambition lui fait oublier sa parole. La guerre commence, et la fortune suit les pas de Hugues. Trop faibles, les Normands ont recours à la ruse : ils feignent de se soumettre au roi, qui, reçu dans Rouen avec magnificence, ordonne au comte de suspendre ses ravages. Frustré dans son espoir, l'ambitieux Hugues rentre à Paris, en jurant dans son cœur de *courroucer le roi.* Il y était à peine arrivé
945 que Bernard, voulant mettre fin à l'intrigue dont

Louis était le jouet, va trouver Hugues, et, se prenant tout d'abord à rire, lui dit : « *Or ça, seigneur, avez-vous conquêté Normandie ? Comment va la besongne? Voudriez-vous point aider à Richard?* » *Et lors ledit Huë répondit : « Le roi en a fait dépendre du mien, et m'a travaillé et failli de promesse, mais, si je trouve opportunité, je m'en vengeray.* » L'occasion ne tarda pas à seconder ses vœux.

Bernard avait appelé au secours des Normands Harald ou Aigrold, roi de Danemarck; et pour tirer vengeance de Louis, il avait conçu le dessein de le faire prisonnier; mais, effrayé lui-même de la hardiesse de son projet, il charge de l'exécution le monarque danois, et demande l'adhésion de Hugues, qui consent à tout. Aigrold ravage nos provinces pour attirer contre lui toutes les forces du roi. Louis part en effet de Laon à la tête de ses troupes. Au bruit de son arrivée, Aigrold simule quelque crainte et sollicite une entrevue. Fier d'un hommage qu'il croit rendu à sa supériorité, Louis l'accorde sans peine; mais pendant que les deux princes s'abouchent, les Normands cherchent, à dessein, querelle aux Français; les armes sont tirées, les seigneurs de la suite du roi succombent, et lui-même, cherchant son salut dans la fuite, est arrêté, puis conduit, par Bernard, prisonnier à Rouen.

A cette nouvelle, la reine Gerberge remplit l'Europe de ses plaintes; elle implore le secours de l'empereur Henri; elle conjure Hugues de délivrer

son époux. Le comte intervient en effet, délivre le roi ; et lui, qui avait trempé dans cette intrigue, est ainsi assez heureux pour devoir s'attribuer sans conteste le nom de libérateur de son prince. Sa protection coûta à Louis le château de Laon.

La bonne harmonie se trouvait donc rétablie encore une fois entre le souverain et son vassal ; mais les craintes du roi devaient promptement la dissoudre. Hugues avait fiancé sa fille Émine au jeune Richard, duc de Normandie. Louis fut effarouché de cette alliance ; voulant la briser, il appela le secours d'Arnould de Flandre, qui redoutait le voisinage des Normands, et Othon, empereur d'Allemagne, qui rêvait déjà les dépouilles promises de la Lorraine. Hugues, dès lors poussé à la révolte, prend les armes, bat les troupes d'Othon et le renvoie mûrir ses rêves dans son empire. Après cette défaite, Louis, qui n'était pas de force à lutter seul, rentra en bonne intelligence avec son vassal. Cette fois la paix fut de longue durée. Le roi mourut.

Malgré ses rivalités constantes avec le comte, Louis, à sa dernière heure, lui recommanda son fils Lothaire. Hugues, qui n'avait point cédé à la puissance des armes, touché de tant de confiance, accepta la tutelle du jeune prince. Sous ses auspices, Lothaire prit possession du trône et reçut la couronne, à Reims, au milieu des seigneurs assemblés.

Un dernier exploit illustra la vie de Hugues :

Guillaume, *Tête-d'Etoupes*, comte de Poitiers, refusait de se reconnaître son vassal, à l'occasion du duché d'Aquitaine, que le comte de Paris avait reçu du jeune roi Lothaire lorsque celui-ci monta sur le trône. 955

En peu de jours Hugues eut levé des troupes et vint camper devant Poitiers. Le ciel parut prendre la défense de Guillaume : une tempête affreuse s'éleva ; la pluie tombait par torrents ; des éclairs redoublés déchiraient les nuages ; la foudre fendit même le pavillon de Hugues, dont les soldats, épouvantés, s'enfuirent de leurs tentes. Dans ce désordre, l'Aquitain se livre à l'attaque ; mais le comte parvient à rassurer ses troupes, et Guillaume laisse le champ de bataille jonché des cadavres des siens : ce qui mit un terme aux combats ; ici finit la longue carrière de Hugues. Il avait vu s'éteindre deux règnes entiers : ceux de Raoul et de Louis-d'Outremer ; il avait hâté l'agonie de la puissance de Charles-le-Simple, et, sur la fin de ses jours, il gérait 956
la tutelle et soutenait le trône de Lothaire.

Arrêtons-nous un instant. L'histoire des comtes de Paris nous présente une série d'hommes qu'on peut appeler grands, comparativement à l'époque où ils vivaient et aux monarques pusillanimes dont ils démembraient pièce à pièce la royauté. On dirait qu'il en est de la destinée de certaines familles comme il en a été de la destinée de tous les peuples jusqu'à nos jours. Des profondeurs de la Barbarie ils se sont élevés pas à pas à un degré plus

ou moins haut de civilisation, et puis, comme si cette marche avait usé leur vie et leur puissante organisation, après être restés quelque temps stationnaires, ils ont redescendu l'échelle sociale pour aller se retremper dans la Barbarie, qui est l'enfance des nations.

La famille des Pepin, sous la première race, une fois sortie de l'obscurité par le mérite personnel de son chef, s'élève rapidement à ses hautes destinées. Mais là son rôle finit; elle avait donné à la France des maires du palais d'une rare vertu militaire et d'une habileté incontestable; par un dernier effort, elle produisit Charlemagne, qui emporta avec lui dans la tombe le génie et la grandeur de sa race.

Robert commence la fortune des comtes de Paris; il est le plus brave et le plus heureux des guerriers de son temps. C'était par les armes que sa famille devait arriver au trône, et l'art de la guerre se retrouve en action chez tous ses descendans jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur but. C'est sur le champ de bataille que Eudes et Robert conquièrent leur gloire et leur titre de roi; c'est les armes à la main que Hugues-le-Grand fonde sa puissance et qu'il la soutient. Il est sans contredit le plus grand des comtes de Paris : brave, actif, ambitieux, entreprenant, il avait toutes les qualités nécessaires pour faire un usurpateur. Il mène en quelque sorte à son terme la destinée de sa famille; et puis on voit la race de Robert-le-Fort sensiblement dé-

cliner. Assise sur le trône de France, sous le nom de dynastie capétienne, les premiers rois qu'elle donne à la France ne remplissent pas l'attente qu'avaient fait concevoir les comtes de Paris. Les historiens modernes ont critiqué avec amertume l'indolence et la faiblesse des premiers capétiens. Leurs reproches sont en général fondés; il n'est pas vrai, cependant, que ces rois aient manqué tout-à-fait d'énergie et de résolution. Lisez leur *histoire, vous les verrez intervenir sans cesse soit à main armée, soit par des négociations dans les affaires du comté de Bourgogne, du comté d'Anjou, du comté du Maine, du duché d'Aquitaine, du duché de Normandie*; en un mot, *dans les affaires de tous leurs voisins et même des seigneuries fort éloignées d'eux.*

D'ailleurs, les circonstances étaient changées; il ne faut pas perdre de vue le caractère de l'élévation de Hugues Capet au trône; elle fut, nous l'avons dit, une transaction avec les seigneurs, et dès lors il ne pouvait affecter l'indépendance et ressaisir la toute-puissance de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, il est vrai de dire qu'il n'avait ni la hauteur ni le génie de son père. Hugues Capet parvint à son but en flattant le clergé et la noblesse. Hugues-le-Grand marchait à l'exécution de ses desseins en bravant les résistances partout où il les rencontrait. Il renouvela l'étonnant spectacle que nous présente la fin de la première race : un roi sur le trône, et, plus puissant que lui, un sujet qui l'écrase :

l'État marchant ainsi avec *une double tête jusqu'à ce que la plus forte fasse sécher l'autre.*

Hugues-le-Grand laissa quatre fils : Othon et Henri, qui successivement occupèrent le duché de Bourgogne ; Odon ou Eudes, qui s'engagea dans les ordres sacrés, et Hugues, surnommé Capet ; celui-ci n'était encore âgé que de dix ans à la mort de son père. On dit que Hugues-le-Grand, redoutant pour son fils les dangers de la minorité en présence d'une royauté rivale, le recommanda à Richard, duc de Normandie. Cette protection lui fut inutile ; Hugues Capet resta paisible possesseur de ses fiefs, et l'indolent Lothaire le laissa grandir à l'aise jusqu'à ce que le comte de
965 Paris fût en âge de pouvoir agir et qu'il pût rompre sérieusement avec lui : ce qui ne manqua pas d'arriver en effet. La puissance de Hugues fit ombrage à Lothaire, et plus d'une fois l'empereur Othon-le-Grand intervint pour les réconcilier. Rien cependant n'annonçait, dans le comte de Paris, ni cette supériorité, ni cette ambition qui distinguent un usurpateur. Ses premières années s'écoulèrent dans l'ombre, et il ne figura comme un personnage important sur la scène politique, que dans l'année 978, à l'occasion de la guerre qu'Othon II, fils d'Othon-le-Grand, avait déclarée à la France. Un jour qu'Othon II, sans défiance, se trouvait dans son palais d'Aix-la-Chapelle, Lothaire, qui redoutait ses vues ambitieuses et qui crut le moment favorable, vint l'at-

taquer à l'improviste. L'empereur était à table, dinant tranquillement avec sa femme lorsqu'il faillit être surpris. Il envoya aussitôt un héraut annoncer au roi de France que le 1er octobre prochain il irait le visiter dans ses Etats.

Othon tint parole ; et le 1er octobre, après avoir ravagé les diocèses de Reims, de Laon, etc., il arriva sans résistance jusque sur les hauteurs de Montmartre ; alors il envoya dire à Hugues Capet qu'il allait faire chanter *un Alleluia, par tant de clercs, qu'il le pourrait bien ouïr*. Bientôt, en effet, *l'Alleluia* commença ; les cris tumultueux des soldats et le bruit des armes se mêlèrent aux chants des prêtres, et tout Paris put entendre retentir : *Alleluia te martyrum candidatus laudat exercitus Domine*. Au reste, toutes ces grandes menaces de guerre ne furent que de la fumée; il y eut beaucoup de bravades et peu de sang versé ; un an plus tard, la paix fut conclue, et Lothaire céda, 980
sans aucun motif, la Lorraine à l'empereur. Cette concession et d'autres qu'il fit tout aussi mal à propos, attirèrent sur sa tête le mépris général. Il mourut en 986 et fut enterré à Reims. A sa mort, l'ambition de Hugues Capet parut devenir plus active, mais son intrigue pour arriver au trône nous échappe : il avait le talent de s'avancer dans l'ombre. Une agitation violente se manifeste de toutes parts ; deux partis divisent la France : d'un côté, la reine Emma, femme de Lothaire, avec son fils, Louis V, dit *le Fainéant* ; de l'autre, Hugues Capet et

quelques seigneurs remuans. Des mouvemens militaires eurent lieu dans les diocèses de Caen, de Reims, etc.; ce furent surtout les soldats de la reine qui, conduits par les comtes Othon et Héribert, déployèrent une grande activité; mais toutes leurs opérations n'aboutirent qu'à faire tomber au pouvoir du parti ennemi Emma avec Adalbert, évêque de Laon, son favori; Charles de Lorraine l'enferma dans ses prisons. Dès ce moment *la grande affaire*, comme l'appelait Gerbert, secrétaire d'Adalbert, archevêque de Reims, précipita son dénoûment. Louis V mourut le 21 mai 987, sans avoir eu le temps de rien entreprendre. Cependant Hugues Capet s'était rapproché d'Othon, l'empereur de Germanie; il avait pour lui le clergé et quelques seigneurs puissans. Ce fut en vain que Charles de Lorraine essaya de faire valoir ses prétentions et de réclamer l'appui des grands du royaume. Pendant qu'il intriguait, Hugues Capet s'était fait saluer roi, à Noyon, par son armée, et l'archevêque de Reims lui avait conféré l'onction
987 royale le 3 juillet 987. Sa vie désormais ne nous appartient plus; il fut le dernier comte de Paris qui jeta quelque éclat. Après lui, nous trouvons Odon, mais nous n'avons rien de particulier à dire sur son sujet; les documens manquent pour l'histoire générale, et à plus forte raison pour l'histoire d'un simple seigneur. Nous savons seulement qu'en 1032 il mourut sans laisser d'enfans et qu'alors s'éteignit le titre de comte de Paris.

Mais, par une inspiration d'autant plus auguste qu'elle est toute due à un sentiment de gratitude pour la ville de Paris, le chef de la dynastie constitutionnelle vient, après un intervalle de plusieurs siècles, renouveler ce titre en faveur du premier-né de l'héritier présomptif du trône.

TROISIÈME SÉRIE.

LE COMTE DE PARIS.

Sommaire.

Naissance de Louis-Philippe-Albert d'Orléans. — Le Roi, son grand-père, lui confère, immédiatement après qu'il est né, le titre de Comte de Paris. — Renaissance de ce titre. — Scène de famille. — L'acte de naissance est rédigé. — Le maréchal comte Gérard et le maréchal comte Lobeau y assistent comme témoins. — L'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, se rend aux Tuileries pour ondoyer l'enfant royal nouveau-né. — La ville de Paris vote des réjouissances publiques en l'honneur de ces événemens. — Le Roi fait distribuer d'abondans secours. — Discours de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine. — Réponse du Roi. — Laps de temps qui s'écoule entre la naissance, l'ondoyement et les cérémonies du baptême. — Lettre du ministre des cultes aux évêques du royaume, à l'occasion de la fête du Roi et du baptême de son petit-fils. — Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris à tous les curés de son diocèse, sur le même sujet. — Fête du Roi. — Article du *Moniteur*. — Grande réception à la cour à l'occasion de la fête du Roi et du baptême du comte de Paris. — Réception de monseigneur l'archevêque de Paris et de son clergé. — Discours de monseigneur l'archevêque. — Réponse du Roi. — Grâces accordées par le Roi. — Notice sur les baptêmes des fils et des petits-fils des Rois. — Son Altesse Royale madame la duchesse d'Orléans, avec son fils, le comte de Paris, visite la salle d'asile-modèle de la capitale. — Extrait du *Moniteur Parisien* sur cette royale et intéressante visite. — BAPTÊME DU COMTE DE PARIS. — Le préfet de la Seine remet au comte de Paris l'épée qui lui est offerte par la ville de Paris. — Banquet royal. — Concert du Louvre. — Conclusion.

C'est le vendredi 24 août 1838, qu'est né, au château des Tuileries, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, à qui le roi, son grand-père, a conféré im-

médiatement le titre de *comte de Paris.* Dès dix heures du matin, tous les membres de la famille royale, madame la grande duchesse de Mecklembourg, son altesse royale monseigneur le duc de Wurtemberg, étaient réunis au pavillon Marsan. En même temps le roi avait fait avertir, par le général baron Athalin, de se rendre au château, M. Molé, président du conseil des ministres et ses collègues; M. le baron Pasquier, chancelier de France; M. le duc Decazes, grand référendaire ; M. Cauchy, garde des archives de la chambre des pairs; MM. les maréchaux comtes Lobeau et Gérard. Lorsque le moment de la délivrance approcha, tous ces hauts fonctionnaires furent introduits dans la chambre de la princesse pour constater la naissance de l'enfant; il vint au monde à deux heures cinquante minutes de l'après-midi. A la vue du nouveau-né, M. Molé, dans un élan spontané de l'âme, s'écria : *Nous avons un prince*, et il s'empressa de porter cette heureuse nouvelle aux personnes qui se trouvaient réunies dans le pavillon Marsan. Elle fut accueillie par des cris de : *Vive le Roi!* Là se trouvaient MM. Dupin, président de la chambre des députés; le comte Portalis, premier président de la cour de cassation; le comte Siméon, premier président de la cour des comptes; le baron Séguier, premier président de la cour royale de Paris; le lieutenant-général comte Pajol, commandant la première division militaire; le comte de Rambuteau et M. Delessert, préfets; le

général Jacqueminot, chef de l'état-major général de la garde nationale; et les dames et les officiers de la maison du roi, de la reine et des princes.

Dans la cour du château stationnait une foule nombreuse, qui manifestait vivement sa satisfaction, tandis que le canon des Invalides, par ses cent une détonnations, annonçait à tout Paris la naissance du prince.

Cependant il se passait dans la chambre à coucher de la princesse une scène toute d'attendrissement, toute de famille. Le prince royal, près du lit de son épouse, laissait éclater son contentement; la reine versait des larmes de joie; et le roi, profondément ému en songeant à ce nouveau gage de la perpétuité de sa dynastie, tenait sa belle-fille serrée dans ses bras.

L'acte de naissance fut rédigé sur-le-champ par M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la chambre des pairs, remplissant, en cette occasion, d'après l'ordonnance du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil. Il était assisté de M. le duc Decazes, grand référendaire de la chambre des pairs, et de M. Cauchy, garde des archives de cette chambre.

M. le maréchal comte Gérard et M. le maréchal comte Lobeau étaient témoins; la famille royale et le corps des ministres figuraient en qualité d'assistans. L'acte de naissance porte donc les signatures suivantes :

Louis-Philippe ;
Marie-Amélie ;
Ferdinand-Philippe d'Orléans ;
Auguste, grande duchesse douairière de Mecklembourg ;
Henri-Eugène-Philippe d'Orléans ;
Antoine-Marie-Philippe d'Orléans ;
Clémentine d'Orléans ;
Eugène-Adélaïde-Louise d'Orléans ;
Alexandre, duc de Wurtemberg ;
Molé ;
Barthe ;
Bernard ;
Rosamel ;
Montalivet ;
N. Martin (du Nord) ;
Salvandy ;
J. Lacave-Laplagne ;
Maréchal comte Gérard ;
Lobeau ;
Pasquier ;
Duc Decazes ;
Cauchy.

Sur la demande du roi, l'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, se rendit avec empressement aux Tuileries pour ondoyer l'enfant. La cérémonie se passa dans la chapelle du palais ; c'était la reine elle-même qui tenait son petit-fils.

La ville de Paris vota des réjouissances publiques en l'honneur de cet heureux événement, et

la famille royale ne voulant point laisser de cœurs tristes au milieu de sa joie, signala sa bienfaisance par des largesses considérables. Le roi fit distribuer des secours aux pauvres des douze arrondissemens de Paris, aux pauvres de Compiègne, de Fontainebleau, à ceux d'Amboise, de Vernon, etc. ; la duchesse d'Orléans voulut qu'on délivrât à tous les enfans nés dans la capitale le même jour que Son Altesse royale, un livret de caisse d'épargne avec mise de 100 francs. Un jour peut-être ces enfans, sans autre dot que celle qu'ils tiendront de la munificence d'une mère, béniront la naissance de son fils !

Dans les provinces, l'allégresse publique ne se manifestait pas moins vive qu'à Paris, et, de tous les coins de la France, le roi recevait des félicitations. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces témoignages de sympathies ; ils dédommagent bien la dynastie constitutionnelle des attaques sourdes et des clameurs des partis : c'est la meilleure preuve qu'elle remplit la haute mission qui lui a été confiée.

Je passerai également sous silence les discours qu'adressèrent au roi, en cette occasion, les grands corps de l'Etat; mais je me plais à répéter les nobles paroles du corps municipal de Paris, lorsqu'ayant à sa tête le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, il vint féliciter le roi, sanctionner le titre de *comte de Paris* qu'il avait donné à son petit-fils, et déposer une épée sur le berceau du jeune prince :

« Sire,

» Le corps municipal de Paris est profondément touché et reconnaissant du sentiment qui a inspiré à Votre Majesté le choix de ce titre de comte de Paris, qu'elle a voulu donner au premier rejeton de l'aîné de ses fils. A ce titre se rattachent des souvenirs augustes pour cette cité; il est de bon augure pour l'avenir du prince qui le portera et un lien de plus entre lui et nous.

» Aussitôt que la nouvelle a été connue à l'Hôtel-de-Ville, le conseil municipal s'est assemblé; il a voté des réjouissances publiques et le don d'une épée au comte de Paris. Cette épée, dans la pensée du corps municipal, ne doit point rappeler celle de Charlemagne ou celle de Napoléon; à l'esprit de conquête a succédé l'esprit d'ordre et de liberté que votre règne fait aimer et estimer. Permettez-nous de le dire, Sire, c'est une épée semblable à celle de Louis-Philippe que nous apportons à son petit-fils, c'est à dire l'épée qui ne sort du fourreau que pour la défense du territoire; l'épée du prince qui sait à la fois se faire respecter de l'Europe et consolider en France le règne de la liberté sous les lois. »

Le roi a répondu :

« Je suis bien touché des sentimens que me » témoigne la ville de Paris dans cette circonstance

» et dont vous êtes le digne organe. Il m'est doux
» de pouvoir présenter à la ville de Paris le premier
» rejeton de mes enfans en ligne directe, le fils aîné
» de celui qui est appelé après moi à répondre au
» vœu national et à en assurer l'accomplissement. Je
» jouis de voir se consolider de plus en plus le choix
» de 1830, et la France préservée des dangers insé-
» parables de toute vacance du trône, par cette sé-
» rie d'héritiers que m'accorde la Providence et qui
» garantit à la fois la transmission du trône, et la
» durée de ce repos et de cette sécurité si nécessaires
» au bonheur de la nation. Pour moi personnelle-
» ment, j'éprouve une satisfaction toute particulière
» à faire porter à mon petit-fils le titre de comte de
» Paris. Enfant de Paris comme moi, il jouira de l'a-
» vantage de pouvoir porter un titre qui le rattache à
» notre ville natale, à la population au milieu de la-
» quelle j'ai été élevé comme il le sera, titre qui ma-
» nifeste à tous l'affection que je porte à la ville de
» Paris, et combien j'apprécie les efforts généreux
» qu'elle a faits dans tous les temps pour défendre
» les libertés publiques. C'est le patriotisme dont
» elle a donné tant de preuves à la France, c'est le
» dévoûment qu'elle a montré dans les circonstances
» les plus difficiles, c'est enfin le courageux appui
» que j'ai trouvé en elle, qui a fortifié la confiance
» dans la stabilité de ma race en la fondant sur la
» défense et le maintien de nos institutions.

» Je vous remercie du don que vous m'annoncez
» pour mon petit-fils ; j'espère que les paroles dont

» vous l'accompagnez seront gravées dans sa mé-
» moire, que cette épée sera dans ses mains la ga-
» rantie de la paix, et que toujours prêt à l'employer
» pour préserver notre honneur national de toute
» atteinte, et notre territoire de toute invasion, ce-
» pendant elle ne sortira jamais du fourreau qu'à
» bonnes enseignes, et que, si elle en sort, ce sera
» toujours pour hâter le terme des maux de la
» guerre, et pour faire jouir la France de la plus
» douce et de la plus belle des conquêtes, la con-
» quête de la paix. »

De vifs applaudissemens avaient accompagné ces paroles, lorsque tout-à-coup la Reine, inspirée par un sentiment plein de délicatesse et de bienveillance, vint présenter elle-même à l'assemblée son petit-fils, et doubler la joie et l'effusion de cette solennelle audience.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis la naissance du comte de Paris, jusqu'au moment où l'on devait suppléer les cérémonies usitées dans l'église catholique pour les enfans qui ont été déjà ondoyés ; mais pendant ce laps de temps, l'espérance et l'intérêt qui s'attachent à ce rejeton d'une auguste famille, ne se sont point démentis. On a suivi avec une sorte de mélange d'inquiétude et de joie toutes les phases de cette jeune vie ; on a plus d'une fois béni le ciel d'avoir préservé de tout péril les jours de cet enfant si paré de grâces et si riche d'avenir. Le Roi, qui connaît tout l'attachement que la France entière, et la ville de Paris en particulier, porte à

son jeune comte, a voulu, pour rendre la cérémonie du baptême de son petit-fils plus nationale et plus solennelle, la faire célébrer le lendemain même de sa propre fête.

Lettre de monsieur le ministre de la justice et des cultes à NN. SS. les évêques, à l'occasion de la fête du Roi et du baptême du comte de Paris :

« Monseigneur,

» Le Roi a voulu que le jour de sa fête fût aussi celui du baptême de son petit-fils, le Comte de Paris; la religion doit prêter son concours à cette double solennité nationale. Le gouvernement compte sur l'empressement dont MM. les Archevêques et Évêques lui donnent chaque année des preuves, et il s'en remet à vous, Monseigneur, du soin d'appeler, par les prières de l'Eglise, les bénédictions du ciel, et sur le roi que la Providence a toujours si visiblement protégé, et sur le prince dont la naissance fut un gage nouveau de la stabilité du trône et de la perpétuité de nos institutions.

» Les autorités civiles et militaires s'entendront avec vous sur les dispositions que vous prendrez à ce sujet. J'écris à MM. les Préfets pour leur en donner avis.

» Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien transmettre, sans délai, aux curés et desservans de votre diocèse, les instructions nécessaires, afin qu'ils puissent se concerter à temps avec les autorités locales.

» Agréez, etc.

» *Le Garde-des-Sceaux, ministre secrétaire d'état de la justice et des cultes,*

» N. Martin (du Nord). »

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

A TOUS LES CURÉS DE SON DIOCÈSE,

Sur le même sujet.

« Paris, le 20 avril 1841.

» Monsieur le Curé,

» L'église prie pour les princes, afin qu'ils règnent pour le bonheur des peuples. Cette grâce, nous la solliciterons avec plus d'empressement cette année, où le Roi a voulu consacrer le lendemain de sa fête par une solennité bien chère à son cœur. Le 2 mai, les cérémonies du baptême seront suppléées à Son Altesse Royale le comte de Paris. Nous prierons le Seigneur de bénir cet auguste enfant; nous le prierons de bénir le monarque, de le protéger, de lui envoyer le secours du ciel, de le défendre, de le soutenir dans tous ses desseins

pour la paix et pour la prospérité de la France : tels sont les vœux que nous ferons monter vers Dieu, en chantant le cantique du roi-prophète consacré à les exprimer.

» En conséquence, le samedi 1er mai, on chantera dans toutes les églises paroissiales du diocèse la messe des apôtres saint Philippe et saint Jacques, du rit *solennel mineur*.

» On ajoutera à la messe les oraisons pour le Roi et sa famille. (*Missal. Paris. inter Orationes ad diversa*, n° 15.)

» A l'issue de la messe, on chantera le psaume *Exaudiat*, le verset *Fiat manus tua*, et l'oraison *Quæsumus omnipotens Deus*.

» Vous vous entendrez avec qui de droit pour l'heure de la cérémonie, et vous y convoquerez les autorités qui ont coutume d'être invitées en pareille circonstance.

» Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

» † Denis, *Archevêque de Paris.* »

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

FÊTE DU ROI.

1er *Mai* 1841.

Réceptions du corps municipal. — Le 1er mai, à midi, le corps municipal de la ville de Paris, ayant

à sa tête le préfet du département de la Seine et le préfet de police, se rendra en cortége au palais des Tuileries, où il aura l'honneur d'être admis à présenter ses hommages au Roi.

Distribution aux indigens. — Le même jour, il sera fait dans les douze arrondissemens municipaux de la ville de Paris, par les soins de MM. les maires et de MM. les membres des bureaux de charité, une distribution de secours en nature aux ménages pauvres. Cette distribution s'opèrera sur des bons qui auront été d'avance délivrés par MM. les maires.

De neuf à dix heures du soir, dans les Champs-Elysées, à la barrière de l'Etoile et à la barrière du Trône, feux d'artillerie à étoiles et feux de Bengale.

Réjouissances publiques les 1er et 2 mai.

Depuis deux heures jusqu'à minuit, il y aura des jeux et des divertissemens publics sur les divers points ci-après désignés, savoir :

Champs-Elysées, grand carré. — Deux théâtres sur lesquels seront représentées des pantomimes militaires et nationales; quatre orchestres de danse, un grand mât de cocagne garni de prix.

Le grand carré et la grande avenue des Champs-Elysées, la place de la barrière du Trône et le jardin des Tuileries seront illuminés, ainsi que tous les édifices publics de la ville de Paris.

Le 2 mai, Baptême du comte de Paris.

A onze heures, la cérémonie du baptême de

Son Altesse Royale Monseigneur le comte de Paris sera célébrée dans l'église métropolitaine de Notre-Dame.

Jardin des Tuileries. — A sept heures et demie du soir, concert devant le pavillon de l'Horloge.

Feux d'artifice. — A huit heures et demie du soir, il sera tiré simultanément deux feux d'artifice: le premier sur le quai d'Orçay; le second à la barrière du Trône.

Fait à Paris, le 26 avril.

Signé Comte de Rambuteau.

On lit dans le *Moniteur:*

« Les trois cardinaux français, M. le prince de Croï, archevêque de Rouen, M. de Bonald, archevêque de Lyon, et M. de Latour-d'Auvergne-Lauraguais, évêque d'Arras, assisteront au baptême de Son Altesse Royale le comte de Paris.

Monseigneur l'archevêque de Paris présidera à la cérémonie. Il sera assisté par les évêques suffragans de la métropole.

Le Roi, à l'occasion de sa fête, recevra :

Le 30 avril, à onze heures et demie du matin, M. l'archevêque de Paris et son clergé;

A huit heures du soir, les dames du corps diplomatique;

A huit heures et demie, le conseil d'Etat;

Le 1er mai, à onze heures du matin, MM. les aides-de-camp et officiers d'ordonnance du Roi et des princes;

A onze heures et demie, MM. les ministres et MM. les maréchaux de France;

A midi, les grandes députations de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés; les députés; les députations de la Cour de cassation et de la Cour des comptes; le conseil royal de l'instruction publique; la députation de la Cour royale; l'Institut; le corps municipal et les autres corps constitués; M. le préfet de Seine-et-Oise et MM. les maires de Versailles et autres du département; MM. les officiers-généraux et supérieurs qui ne font point partie de la garnison, ainsi que MM. les fonctionnaires civils et militaires et autres;

Le même jour, à deux heures et demie, MM. les officiers des gardes nationales de Versailles et autres du département de Seine-et-Oise; MM. les officiers de l'état-major général des gardes nationales du département de la Seine; MM. les officiers des légions de la banlieue et de Paris; MM. les officiers composant l'état-major des invalides; MM. les généraux et les états-majors de la place, ainsi que MM. les officiers des différens corps de la garnison de Paris, et MM. les officiers de la garnison de Versailles.

A quatre heures, Sa Majesté recevra le corps diplomatique.

Le 4 mai, à huit heures et demie du soir, il y

aura réception des dames. Les hommes seront admis.

Dispositions locales. — Le 30 avril, les voitures de M. l'archevêque et du clergé, des dames du corps diplomatique et du conseil d'Etat s'arrêteront au pavillon de l'Horloge.

Le 1er mai, les voitures des ministres et des maréchaux s'arrêteront au pavillon de Flore.

Tous les corps et députations, reçus de midi à deux heures et demie, entreront par le pavillon de l'Horloge et le grand escalier.

MM. les officiers des états-majors et des légions, ainsi que ceux des gardes nationales de Seine-et-Oise, et des garnisons de Paris et de Versailles, arriveront par la porte du Musée, et se réuniront dans la grande galerie du Louvre, où ils pourront entrer dès onze heures du matin.

Toutes les personnes admises le 4 mai, à huit heures et demie du soir, entreront par le pavillon de l'Horloge.

GRANDE RÉCEPTION

A l'occasion de la Fête du Roi et du Baptême du comte de Paris.

Vendredi 30 avril, à onze heures et demie du matin, le roi, à l'occasion de sa fête et du baptême du comte de Paris, son petit-fils, a reçu, dans la salle du Trône, M. l'archevêque de Paris, accom-

pagné de son clergé diocésain. Le prélat a parlé au roi en ces termes :

« Sire,

» Le désir le plus ardent du roi est de voir le clergé de cette capitale marcher dans une voie de conciliation et de charité. Cette voie, si conforme à la nature de nos pacifiques fonctions, nous l'avons suivie, Sire, et Dieu a daigné la bénir.

» Nous la suivrons avec plus de zèle encore, s'il est possible, afin d'attirer de nouvelles et plus abondantes bénédictions sur notre ministère. Nous sommes heureux de donner au roi cette assurance. Nous le prions de l'agréer avec bonté, persuadé que nous ne pouvons lui souhaiter une meilleure fête, ni lui exprimer des sentimens plus chers à son cœur. »

GRACES ACCORDÉES PAR LE ROI

A l'occasion de sa Fête et du Baptême du comte de Paris.

Le roi, à l'occasion de sa fête et du baptême de Son Altesse Royale le comte de Paris, sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, a étendu sa clémence sur 187 individus condamnés par les tribunaux ordinaires.

Ils ont obtenu, savoir :

156, remise du reste de leur peine ;

28, des commutations ou des réductions;

3, remise de la peine accessoire de l'exposition.

Conformément aux intentions de Sa Majesté, les grâces qu'elle a daigné accorder recevront partout leur exécution le 1er mai.

Le roi, sur la proposition de M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil et ministre de la guerre, a aussi étendu sa clémence sur 520 militaires condamnés à diverses peines par les conseils de guerre.

Ils ont obtenu, savoir :

356, remise du reste de leur peine;

157, des réductions;

5, remise de la peine accessoire de l'incapacité de servir dans l'armée;

2, remise de la peine accessoire de l'incapacité d'occuper aucun grade dans l'armée.

Par décision du 30 avril, le roi a daigné faire remise du reste de trois années d'emprisonnement prononcées le 31 janvier 1840, contre le nommé Quarré (Alexandre), pour attentat.

S. M. a également fait remise de la peine de cinq années d'emprisonnement prononcées le 31 janvier 1840, contre le nommé Longuet (Jules), pour attentat à la sureté de l'État.

NOTICE

SUR LES BAPTÊMES DES FILS ET DES PETITS-FILS DES ROIS.

L'ancienne monarchie attachait, avec raison, la

plus haute importance à la naissance des princes qui se trouvaient, en ligne directe, appelés au trône. Les principes de la royauté, que fortifiaient encore les sentimens religieux, plaçaient dans leur berceau, attendaient de leur baptême, le repos, l'avenir, le salut de l'État. Saint Louis, quand il écrivait à ses amis, lettres privées, signait quelquefois *Louis de Poissy*. Il aimait cette petite ville; il y avait été baptisé, et souvent disait : *Avant royauté, baptême. L'un est plus grand honneur que l'autre.*

Ceci était vrai, surtout du temps de saint Louis. Et nous voyons tous ses successeurs mettre le même prix aux cérémonies dont l'Eglise accompagne la naissance des princes. Sous Charles V, le mot est remarquable, on *chrétienna* son fils, qui fut depuis Charles VI, avec grande pompe et grande largesse. Le roi fit faire une *donnée* de huit deniers à chacune personne qui voulut y avoir part.

Souvent on ondoyait l'enfant, et les solennités pieuses, les réjouissances, avaient lieu plus tard. Le fils aîné de François Ier, né le dernier février 1517, ne fut baptisé que le 25 avril 1518, et porta le nom d'Orléans. Le *chrétiennement* se fit au château d'Amboise, « est néantmoins que le baptême eut » lieu de nuit, il y faisoit aussi clair que de jour » pour le grand nombre de luminoires qui s'y » trouva. »

En plusieurs baptêmes de princes fils ou petits-fils de François 1er, le Pape et les Guises furent compères, ce qui leur arrivait souvent. Mais les so-

lennités les plus magnifiques eurent lieu au baptême du fils aîné d'Henri IV, le Dauphin, depuis Louis XIII, qui, né en 1601, ne reçut le premier sacrement que le 14 septembre 1606, à Fontainebleau, avec deux de ses sœurs. « La chambre de » monseigneur le Dauphin était tapissée de la tapis- » serie de Coriolanus. Dans la même chambre y » avait deux tables avec deux dais fort parés au » dessus et tapis de même, l'une pour mettre les » honneurs des enfans, et l'autre pour mettre ceux » des compères; et il faut entendre que les hon- » neurs des compères s'appellent le bassin, l'ai- » guière et la serviette; ceux de l'enfant sont le » cierge, le crémeau et la salière; que si l'enfant est » plus grand que les compères, ses honneurs sont » les premiers sur la table la mieux parée et sont » portés par plus grands princes, et aussi au con- » traire si les compères sont plus grands. »

De vous dire ce qu'on vit figurer dans cette cérémonie de princes, de princesses, de chevaliers des ordres, de grands dignitaires, de seigneurs, de pages, d'archers de la garde et de Suisses, serait chose impossible. On avait apporté, de la chapelle du bois de Vincennes à Fontainebleau, les fonts baptismaux qui servent aux enfans de France, à savoir : une cuvette faite comme un grand bassin à l'antique; car elle a été fabriquée en l'*an huit cent nonante-sept*. « En cette journée le temps fut » fort clair et serein; mais les cappes, les tocques, » les boutons et les épées des princes et seigneurs,

» couvertes de pierreries, éclatoient plus que ne » faisoit le jour. La garde seule de l'épée du duc » d'Epernon valoit plus de trente mille écus ; mais » surtout paroissoit la robe de la reine, étoffée de » trente-deux mille perles et de trois mille diamans.

» Le lendemain fut donné le plaisir de la bague. » Aussi le duc de Sully ayant fait faire un château » *artificiel* plein de fuzées, boettes et autres artifices » à feu, le fit assiéger, battre et prendre par des sa- » tyres et sauvages... » L'attaque d'un fort défendu par des canons et pris par des satyres, paraîtrait aujourd'hui fort étrange.

Louis XIV fut ondoyé, à sa naissance, par M. Séguier, son premier aumônier, long-temps avant les cérémonies sacramentelles. Nous ne raconterons pas tout ce qu'il y eut de vin répandu, de saucissons et de jambons distribués, de harangues faites, de poudre brûlée, de *Te Deum* chantés en France, dans les quinze jours qui suivirent le 5 septembre 1638. Les présens suivirent de près les vers latins, les bombances, les feux d'artifices, et parmi les présens on distingua fort les langes bénis, envoyés par le pape Urbain VIII. Le détail des objets compris dans ce cadeau sacré occupe trois pages d'un procès-verbal in-folio. Le baptême n'eut lieu qu'au mois d'avril 1643. Le dauphin *parut beau comme un ange.* Je vous laisse à penser l'ordre pompeux de la cérémonie et tout le soin qu'on prit d'y régler toutes choses, afin de prévenir, autant que faire se pouvait, les débats pour la préséance.

Que l'étiquette et sa dignité puérile entourassent des formes les plus minutieuses le baptême de Louis XIV, on le conçoit. Où le cérémonial eut-il plus naturellement de grandeur et d'éclat qu'à Versailles et sous son règne? Mais qu'un soldat, un conquérant, un grand homme élevé par son génie, par sa fortune au trône des rois, ait pu croire qu'au milieu d'une cour improvisée, sa volonté rendrait à l'étiquette une majesté que soutenaient à peine, avant lui, huit siècles de royauté; c'est ce qu'on aura toujours peine à comprendre. Cependant elle prodigue, à la naissance du roi de Rome, ses formalités les plus vaines.

Le roi de Rome, né le 20 mars, est porté dans ses appartemens par la gouvernante des enfans de France, suivi du colonel-général de la garde de service. Le soir même on l'ondoie, et, pour aller à la chapelle, un maréchal de France *porte la queue de son manteau.* Tous les corps de l'État, s'inclinant devant son berceau, haranguent gravement le nouveau-né, et madame la gouvernante leur répond aussi sérieusement en son nom. On place dans ses langes le grand cordon de la Couronne-de-Fer, le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Le sénat donne une pension de dix mille francs au premier page qui lui apprend la naissance; le second page reçoit une pension pareille du corps municipal pour la même mission. Les pages ont fort grandi depuis et sont toujours de fort bonne santé; mais les deux pensions s'arrêtèrent tout court en 1814.

Le jour du baptême à Notre-Dame, nous voyons reparaître les *honneurs* de l'enfant, les *honneurs* des parrains et marraines, avec l'imitation la plus fidèle de tout ce qui s'était fait autrefois. Le procès-verbal officiel n'oublie pas une voiture du cortége, pas un chambellan, pas un page, pas un des huissiers du palais.

Le corps municipal, de son côté, pourvut à de magnifiques réjouissances. Toute la cour se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Plus de deux mille personnes reçurent des invitations; mais la ville donnerait-elle un dîner, donnerait-elle un souper, et dans quel ordre, au repas du jour ou de la nuit, seraient rangés les siéges? Sur ces graves questions il existe une lettre curieuse d'un maître des cérémonies :

« Monsieur le préfet,

» Il n'y aura pas de souper, parce que l'empe-
» reur ne soupe pas. Un dîner : deux fauteuils, l'un
» pour l'empereur, l'autre pour l'impératrice; un
» tabouret pour madame mère; pour les têtes cou-
» ronnées, des chaises, comme pour les princes et
» princesses de la famille.

» Le baron de Saint-***. »

On dîna donc à la ville. Dans la salle ou plutôt dans le jardin élevé sur la cour intérieure, le Tibre et la Seine confondaient leurs eaux. Rome et Paris faisaient une alliance *éternelle*. Le banquet impérial fut somptueux; mais nul n'y fut invité, comme on

pense bien, et les préfets moins que d'autres. Nous dirions même ce que faisaient les premiers magistrats, debout, derrière l'empereur, quand tout le monde avait pris place. L'étiquette le voulait ainsi. Voilà des soins bien dignes du vainqueur d'Austerlitz et de Marengo!

Ce retour à des usages surannés qui n'avaient plus la consécration de l'habitude, blessaient les mœurs et les idées du temps. Le nom de l'empereur, son génie, cette foule de grands capitaines qui l'entouraient, tant de victoires qui semblaient se tenir debout à ses côtés, le dispensaient du soin de chercher un éclat factice dans un cérémonial étroit, gênant pour lui, ridicule aux yeux des uns, humiliant pour d'autres. Mais qui donc eût osé s'en plaindre, en rire ou s'y soustraire? Quelques brocards malins, encore dits à huis-clos, vengèrent seuls la raison de cette inconcevable alliance entre les puérilités de Versailles, les grandeurs de l'empire et le bon sens de la nation. Les plus fiers tribuns de 92, de 93, s'étaient courbés bien vite devant un pouvoir dont ils partageaient les honneurs, mais dont ils redoutaient surtout la main pesante et l'énergique volonté.

« Monsieur,

» Vous avez rappelé, à l'occasion du baptême de M. le comte de Paris, les cérémonies de cette nature les plus importantes qui aient eu lieu pendant le cours de notre histoire. Le souvenir de ces cérémonies ne s'est pas seulement conservé dans les livres, nous en possédons encore les principaux monumens; il existe dans l'église de Poissy une partie des fonts en pierre qui servirent au baptême de saint Louis ; et cette cuve subsisterait toute entière, sans l'usage qui s'est conservé parmi les habitans d'en employer les râclures au traitement de diverses maladies; c'est à peine si la surveillance de la fabrique a pu empêcher cette masse de pierre de disparaître toute entière sous cette pieuse mutilation.

» Le vase qui a servi au baptême de Louis XII, et qu'on gardait autrefois dans la chapelle royale de Vincennes, a été placé depuis 1830 dans le Musée royal, au centre de la *Salle des bijoux* ; ce monument, qui est de cuivre damasquiné en argent, porte une inscription arabe contenant le nom de l'artiste, *Mohammed, fils de Zin-Eddin.* Contrairement aux prescriptions de la loi musulmane, on voit sur le vase un grand nombre de figures : mais l'exemple n'en est pas unique. Mon docte confrère,

M. Reynaud, a fait connaître, dans ses monumens arabes du musée Blacas, un vase de table, exécuté à Mossouf, en Mésopotamie, l'an 1232 de notre ère, sur lequel on voit des chasses, des combats et d'autres scènes de la vie des riches musulmans. J'ai acheté à Florence, en 1838, pour le Cabinet des Médailles, une coupe du même genre, et qui porte le nom de *Malek-el-Aschrai*, sultan d'Egypte, dans les dernières années du treizième siècle. Le nom traditionnel de *Baptistère de Saint-Louis*, que porte le vase de Vincennes, semblerait autoriser l'opinion suivant laquelle saint Louis l'aurait rapporté lui-même de l'Orient. Millin, qui l'a publié dans le tome II de ses *Antiquités Nationales*, rapporte l'autre opinion, qui fixe à l'année 897 l'exécution de cet ouvrage chez les Sarrasins; mais il n'indique pas la source à laquelle il a puisé cette tradition, certainement erronée. J'en dis autant d'une troisième opinion, qui ferait remonter la fabrication de ce vase jusqu'au baptême de Philippe-Auguste, en 1166. Tout ce qu'on peut dire de certain, c'est que le monument est du treizième siècle, et de fabrique orientale.

» Enfin je puis citer les anciens fonts baptismaux de la paroisse royale de Saint-Paul, qu'un heureux hasard m'a fait découvrir, il y a deux ans, dans une église de village aux environs de Paris. L'église de Saint-Poul ayant été rebâtie au commencement du quinzième siècle, les fonts, déplacés et probablement abandonnés à cette occasion, furent recueil-

lis par un individu du nom de *Perdrier*, qui les fit transporter à Médan, dont il était seigneur. C'est ce que témoigne une gracieuse inscription, en belles lettres gothiques liées, qu'on voyait naguère au dessus de cette cuve antique, d'une forme d'ailleurs très simple et presque dépourvue d'ornemens. On ne lira pas, j'en suis certain, sans quelque plaisir, cette inscription, qui n'est pas une des moins élégantes de l'anthologie lapidaire de la France :

A ces fons furent une fois (jadis)
Baptisez plusers ducs et rois,
Princes, contes, barons, prélatz,
Et autres gens de tous étatz;
Et, afin que ce on cognoisse,
Ils servoient en la paroisse
Royal de Saint-Pol de Paris,
Où les rois se tenoient jadis.
Entre autre y fut notablement
Baptisé honnorrablement
Ce sage roi Charles-le--Quint (le cinquième)
Et son filz qui après lui vint,
Charles le large bien aimé,
VIme de ce nom clamé (appelé).
Or, furent les dessusditz fons
Fait apporter, je vous respons,
En ce lieu ici de Médan,
Par le seigneur du lieu, en l'an
Qu'on disait *jubiler* en glose;
Son âme en paradis repose!
Henry Perdrier fut son nom :
Dieu lui sache gré de ce don!

Icelui seigneur commença,
Depuis ung pou de temps en ça,
A rédiffier cette église,
Qui en povre estat estoit mise,
Tellement que, comme j'entendz,
Il y avoit près de cent ans
Qu'on n'y avoit messe chanté,
Tant estoit le lieu mal hanté! (désert)
Or a il si bien procuré,
Qu'il y a ce présent curé
Et grant foison paroissiens :
Dieu lui multiplie ses biens,
Et nous doint faire ici prières
Pour Perdriers et Perdrières :
Qu'en paradis, où n'a soucy,
Puissent aler, et nous aussi!

» Sur le bruit de cette découverte qui s'était répandu aux environs, M. l'évêque de Versailles, voulant faire restaurer l'inscription, la fit enlever de l'église de Médan. Si, comme je l'espère, on l'a aujourd'hui remise à sa place, j'invite les curieux à profiter de ce beau printemps que nous avons pour entreprendre le pèlerinage de Médan. Après avoir payé en passant leur tribut d'admiration à la jolie église de Poissy, malheureusement défigurée par les restaurations modernes, ils poursuivront leur marche à travers les ombrages de Mignaux et de Vilaines, et trouveront l'église de Médan, rebâtie dans la première moitié du dix-septième siècle et remarquable par la régularité de son architecture : ils la trouveront, dis-je, au milieu des cerisiers et des pommiers en fleurs, abritée par une haute et

verdoyante colline, au pied d'un château de la même époque, et séparée seulement de la Seine par une belle prairie.

» Nous n'avons pas de détails sur le baptême du *sage roi Charles-le-Quint*, du roi ami de Du Guesclin, ce réparateur des désastres de la France; mais la suite des *Chroniques de Saint-Denis*, écrites sous les yeux de ce prince, par son chancelier Pierre d'Orgemont, raconte, à la date du 6 décembre 1368, la cérémonie du baptême du jeune dauphin, qui fut depuis Charles VI.

» Dès le jour de devant furent faites lices de mairrien (barrières en bois) en la rue, devant ladite église et aussi dedans environ les fons, pour mieux garder qu'il n'y eut trop de presse de gens... et ainsi issèrent de l'hôtel du roi de Saint-Pol, par la porte qui est au plus près de la dite église... devant ledit enfant et deux cents varlets qui portaient deux cents torches... » On voyait ensuite l'élite de la noblesse française et du clergé, au milieu de laquelle paraissait « la royne Jehanne d'Evreux, qui portait ledit enfant sur ses bras. » (*Grandes Chroniques*, p. 1572 de l'éd. in-f° donnée par M. P. Paris.)

» Agréez, etc.

» Ch. Lenormant. »

Nous ignorons encore par quelles fêtes sera consacré le nouveau baptême. On dit que le comte de Paris doit visiter l'asile Cochin ; que dix enfans de chacun des asiles y seront réunis à ceux de l'établissement, et qu'une fête s'y trouvera préparée pour eux; on dit même que toute la petite population des asiles recevra des boîtes de dragées. Cette visite d'un prince enfant, faite aux plus pauvres enfans de la ville, laisserait dans ces jeunes cœurs des souvenirs bienveillans et durables : jamais l'esprit, la grâce et la bonté n'auraient eu d'inspirations plus heureuses! On dit encore, qu'outre les divertissemens du 1er mai, qui seront prolongés le 2, l'artillerie doit tirer un feu d'artillerie d'un effet nouveau sur la plate-forme de l'arc de triomphe.

Nous ne saurions répondre que ces bruits soient exacts ; mais, nous en sommes certains d'avance, rien, dans les solennités ou les réjouissances du baptême, ne sentira la gêne de l'étiquette ; rien n'aura lieu que ce qu'exigent le caractère touchant de la cérémonie religieuse, la dignité de la ville et la grandeur réelle de la royale famille à laquelle le jeune prince appartient. Il est beau de porter le nom de comte de Paris, lorsque, de race en race, on descend de celui qui le premier repoussa l'invasion loin des murs de l'antique cité !

Son Altesse Royale, Madame la duchesse d'Orléans, avec son fils, le comte de Paris, visite la salle d'asile modèle de la Capitale.

Aujourd'hui, à deux heures, son altesse royale madame la duchesse d'Orléans, accompagnée de Monseigneur le comte de Paris, a visité la salle d'asile de la rue Saint-Hippolyte, n° 15.

Reçue à son arrivée par M. le préfet de la Seine, M. Cochin, membre du conseil municipal, et les dames directrices et inspectrices, l'auguste princesse a répondu avec la grâce la plus touchante aux différens discours qui lui ont été adressés.

Son Altesse Royale a ensuite visité les salles d'étude, dans lesquelles se trouvaient réunis un grand nombre d'enfans, s'arrêtant souvent pour leur adresser soit des paroles bienveillantes, soit des caresses. Il serait difficile de peindre la joie et l'émotion de tous les assistans : cette visite était une véritable fête de famille.

Voici comment un journal, le Moniteur Parisien, *raconte cette royale et intéressante visite.*

« Hier vendredi, une fête pleine d'à-propos, a réuni, sous un auguste patronage, les enfans pauvres de la capitale.

» Dès midi, un grand nombre de voitures se dirigeaient de toutes parts vers le quartier Saint-Mar-

cel, et dans ces voitures on s'étonnait de voir une foule de petits enfans frais et joyeux sous leurs vêtemens modestes. C'étaient les représentans de toutes les salles d'asiles de Paris, dont chacune envoyait huit ou dix de ses jeunes élèves à la grande salle modèle de la rue Saint-Hippolyte.

» A deux heures, la réunion était complète ; près de sept cents enfans des deux sexes se trouvaient dans le vaste préau. Tout à coup, des cris de joie se firent entendre. Madame la duchesse d'Orléans et son fils le comte de Paris venaient d'entrer au milieu de cette intéressante assemblée.

» M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, M. Cochin, fondateur de l'asile-modèle, ont reçu Son Altesse Royale, qui était accompagnée de madame la grande-duchesse de Mecklembourg, sa mère, de M. le duc de Coigny, chevalier d'honneur, de madame la maréchale de Lobau, l'une des dames patronesses des salles d'asile, et de M. Asseline, secrétaire des commandemens.

» La plus jeune fille, âgée de deux ans et demi, présenta un bouquet à la princesse, et le plus petit garçon remit entre ses mains des couplets qui furent chantés *par toutes ces voix que leur fraîcheur faisait paraître harmonieuses.*

» Après quelques exercices, qui furent exécutés avec une grande précision, toutes les députations, distinguées chacune par un drapeau que portait un jeune enfant, défilèrent devant le comte de Paris ; puis cette foule impatiente fut rendue à la liberté,

et chaque enfant prit sa part d'un goûter qui avait été préparé par ordre de la princesse.

» Avant de quitter l'établissement, Son Altesse Royale adressa des félicitations aux dames fondatrices, sur les heureux résultats de leur pieuse association, et laissa à madame Millet une somme de 2,000 francs, pour faire habiller les enfans les plus pauvres.

» Toute la population du quartier s'était empressée aux abords de la maison d'asile, et des acclamations unanimes saluèrent le départ de la princesse et du jeune comte de Paris. »

C'était un grave et touchant spectacle de voir la sollicitude toute maternelle de l'auguste princesse envers toutes ces écoles où l'enfant du pauvre va chercher l'instruction qui doit moraliser toute son existence, et qui semblent une des créations les plus naturelles de l'esprit de 1830.

Après une allocution toute chrétienne et toute paternelle de M. Rendu, président de la commission supérieure des salles d'asile, madame Chevreau-Lemercier, déléguée générale des salles d'asile du royaume, a lu un discours dont nous extrayons les passages suivans :

« Votre présence au milieu des enfans du pauvre, et au milieu de leurs protectrices, est le témoignage le plus vif de l'intérêt que vous portez aux salles d'asile. Permettez-nous de remercier Votre Altesse Royale du puissant patronage que vous daignez nous faire espérer en consacrant le souvenir

du baptême de monseigneur le comte de Paris par cette fête de famille. . . . . .

. . . . . .

» Faire prospérer les asiles, c'est préparer pour l'avenir la pratique de toutes les qualités et de toutes les vertus modestes qu'on enseigne à aimer dans ces établissemens. . . . . .

. . . . . .

» Mais, Madame, nos petits enfans ne sont pas seulement préparés par nous à mettre en œuvre les vertus essentielles de la vie; ils les font aimer déjà au foyer domestique : soumis eux-mêmes à des règles particulières, ils portent des idées d'ordre dans la famille; ils en deviennent comme les petits missionnaires par leurs exemples et souvent par leurs édifiantes causeries. C'est l'enfant qui, au retour de l'asile, exhale dans la maison ce parfum qui rend la vertu si aimable et si facile. De quelle bouche plus pure, d'ailleurs, la vertu pourrait-elle sortir, que de la bouche d'un enfant? Il entre dans la vie, il reçoit de douces impressions, qu'il conserve comme un feu sacré ; il les répand autour de lui ; rien de sa part ne saurait blesser ; son père et sa mère admirent tout ce qu'il dit et en font leur profit, sans qu'ils songent à se demander pourquoi ils deviennent meilleurs! . . . . . .

. . . . . .

» Merci donc, merci mille fois à Votre Altesse Royale : sa visite sera une date précieuse pour les enfans que vous avez bien voulu encourager par

vos paroles ; et elle restera pour nous la plus douce récompense de nos efforts et de nos travaux. »

Toutes les salles d'asile de Paris étaient représentées chacune par une députation d'enfans. Madame Millet, inspectrice spéciale du département de la Seine, s'est empressée de donner à madame la duchesse d'Orléans tous les renseignemens désirables, soit sur les maîtresses, soit sur les divers établissemens eux-mêmes. La séance s'est terminée par une pièce de vers composée en l'honneur de monseigneur le comte de Paris, par madame Jules Mallet. Cette pièce, d'une poésie douce et gracieuse, a été lue par M. Cochin, fondateur de l'asile modèle.

Sur la demande de madame la duchesse d'Orléans, toutes les dames de la commission supérieure, et les dames déléguées pour l'inspection des asiles de Paris, avaient été convoquées par M. le préfet de la Seine, qui a fait lui-même les honneurs de cette touchante cérémonie.

Elle a été couronnée par une distribution de bonbons faite à tous les enfans par les soins de madame la duchesse d'Orléans.

CÉRÉMONIE DU BAPTÊME

DE SON ALTESSE ROYALE LE COMTE DE PARIS (1)

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

Les cérémonies du baptême de son altesse royale le comte de Paris se sont faites le 2 mai, le lendemain de la fête du roi, à Notre-Dame, avec une magnificence extraordinaire.

Le drapeau tricolore flottait dès la veille sur les tours de Notre-Dame.

(1) Pendant la cérémonie du baptême, à Notre-Dame, la curiosité était excitée par le vase remarquable qui avait été apporté pour servir de fonts batismaux dans cette grande solennité; plusieurs versions extraordinaires circulaient sur l'origine de cet antique et précieux travail. Nous avons sous les yeux un document qui fixe la date et l'origine de ces fonts baptismaux. Nous l'avons trouvé dans l'*Histoire du palais de Fontainebleau*, par M. Vatout, lorsqu'il raconte la cérémonie du 14 septembre 1606, où Henri IV fit baptiser ses trois enfans dans cette résidence royale. — « Les fonts qui servent pour le baptême de nos rois, dit l'auteur d'après une vieille chronique, avaient été apportés de la sainte chapelle du château du bois de Vincennes, où ils étaient curieusement gardés; c'était un grand bassin de cuivre, couvert de plaques d'argent, avec de petites figures artistement travaillées; le tout fort antique, ayant été fait l'an huit cent nonante-sept, à la fin du règne d'Eudes, fils de Robert-le-Fort, *comte de Paris!*

L'église avait été décorée avec beaucoup de pompe.

Au devant de la porte principale s'élevait, dans le style d'architecture de la métropole, une haute marquise en forme de tente, décorée avec des trophées formés de drapeaux; c'est là que l'archevêque de Paris, accompagné des cardinaux, des archevêques et évêques, des chanoines du chapitre royal de Saint-Denis, entouré de ses archidiacres, de son chapitre et de tous les curés de Paris, est venu recevoir leurs majestés le Roi et la Reine, et tout le corps de princes et de princesses conduisant le comte de Paris.

Dans l'intérieur tous les piliers de la nef étaient enveloppés dans toute leur longueur d'une riche et majestueuse draperie en velours cramoisi, à bordure d'or. Au dessus, à la hauteur des tribunes, étaient rangés des trophées de drapeaux rappelant la garde nationale et l'armée; outre les trophées de drapeaux, au dessus de chaque pilier apparaissait un écusson de laurier doré, aux chiffres et aux armoiries du comte de Paris; puis au pied de chaque trophée de drapeaux, était un autre écusson représentant deux anges supportant la couronne de comte. Au dessous des orgues, des drapeaux réunis formaient une rosace gigantesque. Les tribunes étaient aussi décorées d'une élégante tenture rouge cramoisi. Au devant du chœur, au milieu de la grande croix, s'élevait un grand autel à la romaine pour la cérémonie. A droite et à gauche de cet au-

tel, en avant des portes latérales, comprenant l'espace réservé entre le chœur et la grande nef, des tribunes avaient été construites, et c'est là que sont venus prendre place les ministres, les maréchaux, les membres de la chambre des pairs, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, le conseil d'État, le conseil général, le conseil municipal.

Un dais de velours cramoisi et or, avec des panaches blancs aux quatre coins, se terminant en dôme, surmonté d'une couronne royale, était appendu à l'avant de la grande croix où avait été dressé l'autel à la romaine pour la cérémonie.

Au dessous du dais, des fauteuils et des priedieu avaient été disposés pour la famille royale.

Le chœur avait été aussi pompeusement décoré, tout autour, dans le style des décorations de la nef. Devant les pilastres de chaque tribune et sur les entre-colonnemens des archivoltes qui dominent le maître-autel, descendait également une magnifique draperie de velours doré, relevée en rideaux par d'énormes torsades en or. Sur toutes ces décorations venait se refléter la lumière de cinquante lustres et d'autant de candélabres d'or avec girandoles garnies de bougies, s'étendant sur deux rangs, depuis la porte principale d'entrée jusqu'au maître-autel.

CORTÉGE ET ARRIVÉE DU ROI A LA MÉTROPOLE.

A neuf heures du matin, les tribunes étaient remplies; à dix heures, l'église était pleine : les cardinaux, les archevêques, les évêques, les ministres, les maréchaux, les pairs, les députés, le corps diplomatique, les divers corps étaient arrivés sucessivement.

A onze heures, une salve d'artillerie a annoncé le départ du roi et de la famille royale du château des Tuileries. A onze heures et quelques minutes, les tambours qui battaient aux champs, la musique, les fanfares, disaient que le roi était à la porte de Notre-Dame. MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (1), accompagné par leurs éminences le prince de Croï, cardinal archevêque de Rouen, monseigneur de Latour-d'Auvergne, cardinal évêque d'Arras, monseigneur de Bonald, cardinal archevêque de Lyon, assisté des évêques suffragans, nosseigneurs les évêques de Versailles, d'Orléans, de Meaux et de Beauvais (2), que pré-

(1) Le roi avait envoyé la veille du baptême à monseigneur l'archevêque de Paris, une croix et un anneau pastoral en brillans.

M. le duc d'Orléans avait offert, le matin même de la cérémonie, à ce prélat, une mître du plus grand prix.

(2) Messeigneurs les évêques de Blois et de Cambrai avaient prié qu'on les excusât auprès du roi, de n'être pas venus se joindre dans les cérémonies du baptême de Son Altesse Royale le comte de Paris, aux prélats suffragans de la métropole. Ils

cédaient le patriarche d'Antioche, évêque de Jérusalem, l'archevêque de Calcédoine, les anciens évêques de Dijon et de Beauvais, l'évêque de Maroc, aumônier de sa majesté la Reine, l'évêque nommé d'Evreux, les chanoines du chapitre royal de Saint-Denis, et entouré de ses archidiacres, de son chapitre et de tous les curés de Paris, était allé recevoir au portail Sa Majesté, et lui adressait le discours suivant :

« Sire,

» Jésus-Christ, par le premier de ses sacremens, » imprime le même caractère au descendant des » rois et au fils du citoyen le plus obscur.

» Après leur avoir révélé par sa doctrine les droits » et les devoirs qui leur sont communs, il prépare » par sa grâce celui qui est né dans la condition la » plus humble à la chérir comme plus heureuse ; il » prépare le prince à remplir avec bonté et avec jus- » tice ses hautes mais difficiles destinées.

» Cette double disposition est le lien le plus du-

disaient que leur grand âge et leurs infirmites avoient pu seuls les empêcher de donner à Sa Majesté, en cette occasion touchante et solennelle, cette expression de leur profond respect et de leur entier dévoûment.

Monseigneur l'évêque de Chartres, dans une lettre toute pleine de nobles et touchantes expressions de dévoûment pour le roi, s'était déjà excusé lui-même de ne pouvoir se réunir à son métropolitain dans cette grave circonstance, à cause de grandes fatigues qui le retenaient souffrant après plusieurs confirmations qu'il venait de donner.

» rable entre les peuples et les rois; elle est le gage
» le plus sûr de leur mutuelle sécurité. Voilà pour-
» quoi, Sire, les saints engagemens que va prendre,
» par la bouche de Votre Majesté, un nouveau re-
» jeton de la race de saint Louis, appellent au
» pied des autels de cette antique basilique le roi,
» la famille royale, les grands corps de l'État, d'il-
» lustres pontifes et le clergé de la capitale.

» L'archevêque de Paris est heureux d'implorer,
» sur votre auguste petit-fils, les bénédictions du
» ciel et d'unir ses supplications et ses vœux à ceux
» de cette imposante assemblée. »

Le roi a répondu :

« En venant au pied des autels contracter pour
» mon petit-fils les saints engagemens qui accom-
» pagnent le baptême, je ne puis former de meil-
» leur vœu pour son avenir que celui de lui voir
» prendre pour guides les sentimens que vous venez
» de m'exprimer, et que je partage du fond de mon
» cœur. Il m'est bien doux de voir que vous enten-
» diez d'une manière aussi conforme à la mienne
» les devoirs que la religion impose à tous les chré-
» tiens dans les diverses positions où la Providence
» les a placés. Je m'unis à vos prières pour appeler
» sur mon petit-fils, sur ma famille et sur moi les
» bénédictions du Ciel. Je les invoque pour le bon-
» heur de la France, et pour obtenir de Dieu la con-
» tinuation de cette protection tutélaire dont nous
» avons déjà tant reçu de marques. »

Après avoir répondu à monseigneur l'archevêque, SA MAJESTÉ ayant refusé le dais qui avait été préparé, le clergé a repris processionnellement le chemin de l'autel, et le cortége du roi a suivi, traversant la nef au bruit des tambours et d'une marche brillante exécutée par l'orgue.

Le roi, entouré de la famille royale, s'est avancé en saluant les différens corps de l'État, vers la place réservée, en face de l'autel à la romaine.

Le roi avait à sa droite le roi des Belges, le duc d'Orléans, le prince de Joinville, le duc de Montpensier et le duc Alexandre de Wurtemberg.

Sa Majesté avait à sa gauche la reine, la reine des Belges, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine, madame Adélaïde et madame la grande duchesse de Mecklembourg.

Les corps constitués étaient également placés dans la croix de l'église.

A la droite du roi étaient les ministres, la chambre des pairs, le conseil d'État et le corps diplomatique.

A la gauche de Sa Majesté, MM. les maréchaux de France et les amiraux, la chambre des députés, M. le préfet de la Seine à la tête du corps municipal, et M. le préfet de police.

Au côté droit de la nef, étaient : la cour de cassation, la cour royale, le tribunal de première instance, le tribunal et la chambre de commerce, les juges de paix, les avocats près les cours, le con-

sistoire, M. le maréchal Gérard, commandant de la garde nationale de la Seine, avec MM. les colonels et une députation des officiers de la garde nationale de Paris et de la banlieue.

Au côté gauche de la nef étaient : la cour des comptes, le conseil royal de l'instruction publique, l'Institut de France, le corps royal des ponts et chaussées et des mines, MM. les généraux Pajol et Dariulle, avec une députation des officiers de la première division militaire et de la garnison de Paris.

L'autel était environné, sur la gauche, du côté de l'Évangile, par les trois cardinaux : monseigneur le prince de Croï, archevêque de Rouen, monseigneur de Latour-d'Auvergne, évêque d'Arras, et monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon, ainsi que par tous les évêques suffragans du siége de Paris et M. l'évêque nommé d'Évreux.

Derrière les évêques se trouvaient les chanoines du chapitre de Saint-Denis ;

A la droite de l'autel, du côté de l'épître, étaient tous les curés de Paris.

Dans les deux jubés, les chanoines honoraires de Paris, et entourant l'autel par en bas, les chanoines titulaires de Paris revêtus de chapes d'or.

Outre les évêques suffragans, un grand nombre d'évêques assistaient à la cérémonie. On remarquait parmi eux monseigneur le patriarche d'Antioche, avec un costume levantin d'une grande splendeur, l'archevêque de Calcédoine, l'ancien

évêque de Dijon et l'ancien évêque de Beauvais, et, près de la famille royale, monseigneur l'évêque de Maroc, aumônier de la reine.

Dans des tribunes réservées, décorées avec magnificence, étaient les infans d'Espagne, les dames du corps diplomatique, les femmes des ministres et des hauts fonctionnaires.

Dans les tribunes hautes, était une grande affluence de personnes invitées.

Au fond de l'abscisse se trouvait l'orchestre composé de deux cent cinquante musiciens, et dirigé par M. Habeneck.

La famille royale ayant pris place, monseigneur l'archevêque de Paris a entonné le *Veni Creator*, suivi du psaume *Quemadmodum* exécuté alternativement en faux-bourdon et par l'orgue.

Alors a eu lieu la cérémonie du baptême. Les fonts baptismaux étaient placés au milieu de la croix, entre l'autel et la famille royale.

LE ROI A ÉTÉ LE PARRAIN.

LA REINE A ÉTÉ LA MARRAINE.

Immédiatement après le baptême et pendant la célébration de la messe, dite par monseigneur l'archevêque, assisté de ses archidiacres et de deux chanoines, l'orchestre a exécuté un *Credo*, un *Sanctus*, un *Benedictus* et un *Domine salvum fac regem*, composés, pour cette solennité, par M. Elwart, ancien pensionnaire de Rome. Un style large et rapide, des mélodies suaves et toujours soutenues par une harmonie sévère, caractérisent ces différens

morceaux. On a remarqué l'*Introït* et le *Credo*, dont le rhythme varié et le dessin grandiose ont frappé l'attention des connaisseurs. Le *Domine salvum* est conçu d'une manière entièrement neuve.

Après la messe, monseigneur l'archevêque a entonné le *Te Deum*, et l'orchestre a exécuté avec sa supériorité ordinaire cette magnifique composition du célèbre Lesueur.

Après le *Te Deum* l'acte de baptême du comte de Paris a été signé par

Le roi, la reine;
Le roi des Belges, la reine des Belges;
Le prince royal, duc d'Orléans;
La princesse royale, duchesse d'Orléans;
Le duc de Wurtemberg;
Le prince de Joinville;
Le duc de Montpensier;
La duchesse de Nemours;
La princesse Clémentine;
Madame Adélaïde, sœur du roi;
La grande duchesse de Meklembourg;
Son éminence le prince de Croï, cardinal-archevêque de Rouen;
Son éminence monseigneur de la Tour d'Auvergne, cardinal-évêque d'Arras;
Son éminence monseigneur de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon;
Le patriarche d'Antioche, évêque de Jérusalem;
L'archevêque de Calcédoine;
L'évêque de Versailles;

L'évêque de Meaux ;
L'évêque d'Orléans ;
L'ancien évêque de Dijon ;
L'évêque de Maroc, aumônier de S. M. la reine ;
L'évêque nommé d'Évreux.

Monseigneur l'archevêque, les cardinaux, les évêques suffragans et tout le clergé, ont ensuite reconduit Sa Majesté processionnellement jusqu'au portail.

MM. les ministres, M. le chancelier de France, M. le président de la Chambre des Députés, MM. les vice-présidens des deux Chambres, MM. les maréchaux, etc., ont également signé l'acte de baptême après le départ de Sa Majesté.

Le roi et la famille royale sont rentrés au palais des Tuileries à une heure. Une salve d'artillerie a annoncé le retour de Leurs Majestés.

Cette cérémonie a eu un caractère grave et solennel. Grâce aux heureuses dispositions qui avaient été prises, aucun incident n'a interrompu le recueillement de la brillante assemblée qui se pressait dans l'immense enceinte de la vieille basilique.

Partout, sur le passage du roi, les acclamations les plus vives ont salué Leurs Majestés et la famille royale. Les cris de *vive le comte de Paris* ! se mêlaient à ceux de *vive le Roi* ! *vive la Reine* ! *vive le duc d'Orléans* !

LE PRÉFET *de la Seine remet au* COMTE DE PARIS *l'épée qui lui est offerte par la ville de Paris.*

Après la cérémonie du baptême de Son Altesse monseigneur le comte de Paris, le corps municipal est venu aux Tuileries pour présenter au royal enfant l'épée qui lui est offerte par la ville de Paris.

Le roi l'a reçu dans la salle du Trône, ayant auprès de lui la reine et toute la famille royale. Madame la duchesse d'Orléans tenait le jeune prince par la main ; les ministres assistaient à cette réception.

M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, a adressé au roi le discours suivant ;

« Sire,

» Hier, nous apportions au Roi les hommages de la cité ; aujourd'hui, nous venons exprimer au père de famille nos félicitations et les sentimens de joie d'une population fidèle et dévouée.

» La cérémonie à laquelle nous assistions, il y a peu d'instans, a laissé dans nos cœurs une impression profonde. Quel grand spectacle dans la basilique ! Ce Roi, ce chef de dynastie, qui a sauvé son pays de tant de maux, et qui lui a fait tant de bien : cette belle famille, où toutes les vertus sont enseignées et transmises par l'exemple ; ce prince, sur le front duquel la valeur rayonne autour d'une sagesse précoce ; cette jeune mère, dont le regard

noble, pénétrant et gracieux, révèle la destinée pour laquelle la Providence a voulu la douer; ce royal Enfant, inclinant sa jeune tête sous la grâce céleste; Sire, tout cela était saint, touchant et beau !

» Voilà l'Enfant qui sera le Roi de nos enfans !

» Cette ville, dont Votre Majesté a voulu qu'il portât le nom, désire qu'il conserve un souvenir du bonheur causé par sa naissance et par le choix de ce nom. Elle lui offre cette épée, Sire; c'est la cité qui la lui donne pour le service du pays ! Quand l'âge sera venu pour lui de la ceindre, il ne manquera pas d'exemples pour l'usage qu'il en devra faire. Il peut remonter haut dans sa race, mais il n'aura pas à chercher loin ses modèles. Il lui sera facile d'être juste et fort. Heureux Enfant dont la carrière aura été aplanie par tant de sagesse, et qui trouvera si près de lui de puissans et nobles enseignemens !

» Sire, daignez permettre au comte de Paris d'accepter l'épée de la ville de Paris; et que ce souvenir soit à jamais un gage d'union entre le prince et la cité. »

(Ce discours a été suivi des cris de *Vive le Roi !*)

Le Roi a répondu :

« Je suis profondément ému des sentimens que » vous m'exprimez en termes si touchans au nom » de la ville de Paris; cette grande cité, ma ville na- » tale, sait combien il m'est doux de lui témoigner » en toute occasion l'affection que je lui porte et » combien je suis heureux d'obtenir ou plutôt de

» conserver celle de ses habitans. Je vois avec une » grande satisfaction ma famille s'identifier avec la » population parisienne ; je reçois pour mon petit- » fils l'épée que lui présente le corps municipal au » nom de la ville de Paris. Fasse le ciel qu'il ne soit » pas appelé à en faire usage ; mais si jamais il doit » la tirer du fourreau, ce ne sera qu'à bonne en- » seigne et pour défendre l'honneur de la France et » l'indépendance nationale. Mais j'ai lieu d'espérer, » et c'est à quoi je travaille, que le règne de mon » petit-fils ne sera pas troublé par la guerre, et qu'il » recueillera une gloire plus douce, celle d'assurer » le repos et la prospérité de la France. »

Le Roi, prenant son petit-fils par la main, l'a présenté au corps municipal et lui a dit : « Donne » la main au préfet, en signe que tu la donnes à » toute la ville de Paris. »

(Des cris de *vive le Roi* ! ont éclaté avec force parmi les membres du corps municipal.)

Cette épée magnifique, remarquable par le travail de la ciselure et le bon goût des ornemens, a été admirée par Leurs Majestés et par toute la famille royale.

L'épée du comte de Paris est d'une longueur moyenne, très simple à la première vue, malgré la beauté des ornemens, et très portative, quoiqu'elle soit une arme de grand luxe et de grand prix. Elle est toute en acier ciselé, poignée, lame et fourreau. Les ornemens sont en or et en pierres précieuses.

La poignée est surmontée d'une couronne royale,

soutenue par quatre génies. Sa base est appuyée à deux figurines assises sur la coquille, et entre lesquelles on voit un lion couché. Chaque côté de la poignée est rempli par une figure en pied, l'une représente la Force, l'autre la Sagesse.

Autour de la garde, et s'appuyant à la base de la poignée, on voit un serpent d'or enroulé. Au milieu, les couleurs nationales figurées par un diamant, un rubis et un saphir; au dessus le coq gaulois, fièrement perché sur l'anneau tricolore; le reste de la garde s'arrondit en une chimère élégamment adossée à la couronne.

Sur la coquille, entre la poignée et la lame, on a représenté le comte de Paris endormi dans son berceau, lequel est figuré par le vaisseau emblématique de la ville de Paris, sous la garde de la Ville et de la Fortune, avec cette inscription : *Dieu le conduira* !

Sur le côté droit de la lame on lit : *Au comte de Paris, sa ville natale,* 24 *août* 1838. Plus loin, sur un médaillon d'or, le lion de la guerre, déchaîné, s'élance dans l'espace. Une suite de figurines ciselées représente un char attelé, des hommes qui combattent, des blessés qu'on transporte, des femmes éperdues qui s'enfuient, des prières au pied des autels de la paix.

Urbs dedit patriæ prosit ; telle est l'inscription gravée sur le côté gauche de la lame, qui se termine en pointe flamboyante.

Le fourreau porte, dans sa partie supérieure, le

chiffre du comte de Paris, composé de trois lettres, L. P. A. (Louis-Philippe-Albert), et à son extrémité une tête sur un fond d'émail damasquiné. Le crochet du fourreau est formé par un génie qui tient un bouclier sur lequel est écrit le mot *Patrie*. A droite et à gauche, dans toute la longueur de ses deux faces, sont ciselés des attributs guerriers et pacifiques, des génies couronnés, des instrumens d'agriculture, des casques, des épées, une palette, un compas, le chêne et l'olivier, des gerbes de blé et les fruits de la vigne, Tous ces attributs sont surmontés par deux génies en pied : l'Abondance et la Victoire.

Dans les intentions du conseil municipal, voici quel est le sens allégorique des différentes parties de l'épée donnée au comte de Paris : la garde signifie la prudence; la lame est vouée à la guerre; le fourreau porte les emblêmes de la victoire et de la paix.

La boîte qui renferme ce chef-d'œuvre de l'art est elle-même un beau travail. Elle est en peau de chagrin, semée de clous d'or, avec le chiffre, en or, du comte de Paris, et la couronne royale sur l'écusson et sur la clé.

BANQUET ROYAL.

Le soir du baptême, un grand dîner a été donné par le Roi.

Une immense table régnait dans toute la longueur de la galerie Louis-Philippe. Sa Majesté y a pris place, ayant à sa droite la reine des Belges et à sa gauche la duchesse d'Orléans. Le roi des Belges était à la droite de la Reine, et M. le cardinal évêque d'Arras était à sa gauche (1); M. le chancelier était à côté de la reine des Belges, et M. le président de la Chambre des Députés auprès de la duchesse d'Orléans ; M. le président du conseil était à la droite de madame Adélaïde (2).

Dans la salle des Maréchaux, une autre table en fer à cheval était présidée par M. le duc d'Orléans (3), ayant à sa droite le ministre des affaires

(1) Son éminence le cardinal archevêque de Rouen, prince de Croï, est parti aussitôt après les cérémonies du baptême du comte de Paris, pour reprendre le cours de ses confirmations, qu'il n'a pas cru pouvoir interrompre plus long-temps, et auxquelles il s'était arraché pour venir, en toute hâte, répondre à l'invitation du roi, et donner à Sa Majesté, dans cette solennelle occasion, un témoignage de son entier dévoûment.

(2) Les cardinaux de Latour-d'Auvergne et de Bonald, monseigneur l'archevêque de Paris et monseigneur l'évêque nommé d'Evreux étaient à la table du roi.

(3) Monseigneur le prince royal a remis à monseigneur l'archevêque 10,000 francs pour être distribués aux parens des enfans pauvres qui seront présentés sur les fonts baptismaux, dimanche et lundi, dans les différentes paroisses de Paris.

étrangères, et le comte de Rambuteau à sa gauche ; par M. le duc de Montpensier et M. le duc Alexandre de Wurtemberg.

Dans le salon de la Paix, le prince de Joinville présidait une troisième table, ayant à ses côtés M. l'amiral Duperré et M. le maréchal Valée.

Les trois tables formaient une réunion de 350 couverts.

Les bureaux des deux chambres, les ministres, les maréchaux, les colonels et les lieutenans-colonels de la garde nationale et de l'armée, M. le maréchal Gérard, M. le lieutenant-général Jacqueminot et leur état-major, les maires et les adjoints de la ville de Paris, tous les membres du conseil municipal, le préfet de la Seine et le préfet de police, l'état-major de la garde municipale, etc., avaient été invités à ce banquet, qui a duré jusqu'à sept heures.

A huit heures, le Roi a paru au balcon de la salle des maréchaux, entouré de la famille royale. Sa Majesté a été saluée par une foule immense qui se pressait sous les fenêtres du palais. Le jardin était magnifiquement illuminé. Le plus beau temps favorisait la fête.

A neuf heures, un beau feu d'artifice a été tiré à la fois sur le quai d'Orsay et sur le pont de la Concorde ; lorsque le Roi s'est montré à la fenêtre du premier étage donnant sur le quai, afin de donner le signal du feu, de vives acclamations ont accueilli sa présence.

La fête a continué toute la soirée dans les Champs-Elysées, sur la place de la barrière du Trône et le long des boulevarts, et s'est prolongée jusque dans la nuit, sans qu'aucun accident, sans qu'aucun désordre soit venu troubler cette grande et magnifique solennité.

CONCERT DU LOUVRE.

Soirée du 6 mai 1841.

Le grand concert annoncé dans le programme des fêtes du baptême a été exécuté ce soir, dans la grande galerie du Louvre consacrée à l'exposition des ouvrages des artistes vivans.

C'est une idée qui a pu être très justement controversée que celle de placer un orchestre de quatre cents musiciens à l'extrémité d'une longue galerie, de manière que les auditeurs placés au premier rang pouvaient courir le risque d'être étourdis par le bruit, tandis que les derniers venus auraient été à trois ou quatre cents mètres de distance. Mais ce qui répond à ces critiques, c'est que le concert du Louvre a parfaitement réussi. Le soin qu'on avait eu d'élever l'orchestre sur un amphithéâtre de quarante gradins, la puissance des moyens dont il disposait, l'éclat des voix et la force des chœurs, le choix habilement concerté des morceaux qui devaient être exécutés ou chantés, tout, en un mot, a concouru à ce succès ; et si on ne peut

pas dire, même après cette épreuve, que la galerie du Louvre soit une salle de concert irréprochable, on n'en rendra pas moins justice à la pensée qui a présidé à la fête. C'était une pensée toute favorable aux arts, mais où seulement les intérêts de la peinture ont dû être plus consultés que ceux de la musique.

Disons donc que la fête du 6 mai a été, dans l'intention même qui l'a conçue, la fête de la peinture, et, tout en rendant hommage à la musique qui avait là des compositeurs et des artistes d'un grand talent pour la représenter avec honneur, tout en lui rendant cette justice, laissons-la sur le second plan. Elle n'était pas l'héroïne de la fête ; elle n'était qu'une invitée dans le palais de la peinture ; on l'y a reçue en étrangère de distinction, mais non pas en reine. Ce n'était pas pour elle seule que brillaient, sous cette voûte étincelante, des milliers de bougies, comme des étoiles dans un ciel d'été. Ce n'était pas pour elle seule que le velours et la soie ruisselaient sur les gradins, et que les lambris éclataient d'or. Non, tout cet éclat, tout ce luxe, toute cette pompe royale, n'étaient pas exclusivement pour la musique; cette foule n'était pas venue seulement pour entendre, mais pour voir. Et vraiment on ne se lassait pas de voir et d'admirer ; car le spectacle était magnifique.

Imaginez, en effet, un espace de cinq cents mètres de long sur quinze de large, s'étendant sans interruption depuis le grand salon carré jusqu'à

la porte qui sert de communication avec les Tuileries ; sous les voûtes de cette immense galerie, deux longues rangées de lustres, au nombre de plus de deux cents, supportant quinze cents lampes et plus de quatre mille bougies ; le long des murs, d'un côté, toute l'exposition de 1841 ; de l'autre, les grandes et immortelles écoles, devancières et rivales de la nôtre ; et tous ces tableaux, jeunes ou vieux, inondés de lumière, éclatant d'harmonie, et renvoyant à cette atmosphère radieuse, par le prestige de la couleur ou l'or étincelant des cadres, une partie de l'éclat qu'ils en ont reçu ; — au milieu, une multitude brillante, tous les costumes de l'Europe, tous les uniformes de notre armée, les broderies des diplomates et des politiques, les plus belles parures, les atours les plus élégans, les plus riches toilettes, les plus nobles et les plus beaux visages, et toute cette foule s'écoulant sans obstacle et sans confusion entre deux rangées de banquettes où plus de huit cents dames sont assises ; — au fond, l'immense orchestre adossé au grand salon, et du haut de cet amphithéâtre où sont établis trois cents musiciens instrumentistes et cent chanteurs, une harmonie magnifique qui semble couler à pleins bords dans cette vaste galerie, qui se répand à grande distance et qui domine au loin la foule et le bruit : — tel est l'aspect général de la fête. Mais, je le répète, ce ne sont pas les musiciens qui en sont les héros ; ce ne sont pas les grands seigneurs de la diplomatie, de

la politique ou de la finance ; ce ne sont pas même les femmes ; elles auront leur tour et sauront prendre leur revanche : les héros de la fête, ce sont les peintres. C'est pour les honorer que le roi a réuni ce grand monde, suspendu ces lustres étincelans, semé de lumière cet immense espace, et déchaîné ce monstre aux cent voix qui semble, du haut de ce trône d'harmonie, proclamer la gloire de la peinture.

J'aime, quant à moi, les expositions de nuit, mais à une condition, c'est qu'il y fera plus clair que le jour. Je ne suis donc pas de l'avis d'un plaisant qui, consulté sur l'effet de cette illumination, dit qu'il aimait beaucoup à voir ainsi les tableaux modernes.

— Pourquoi cela? lui demanda quelqu'un.

— Parce que je les vois moins.

— Je trouve, au contraire, que les tableaux gagnent à être vus de cette façon.

C'est un procédé anglais que le roi a transporté en France, et qui ne peut en effet, tant il est dispendieux, être employé avec succès que par un roi ou un lord anglais. Les Anglais se servent de réflecteurs immenses qui, placés devant chaque tableau, et laissant le milieu de la salle ou de la galerie d'exposition dans l'obscurité, produisent un effet double de celui qu'on peut atteindre en distribuant la lumière avec plus d'égalité dans un grand espace. Mais imagine-t-on une fête éclairée par des *réflecteurs?* Le roi, mieux inspiré, a voulu que l'ex-

position de 1841 eût sa fête de nuit, et l'éclairage a été combiné de manière à faire valoir tous les tableaux, depuis les plus grandes toiles jusqu'aux plus humbles miniatures, et cela sans transformer le Musée en un casse-cou. Le jour de l'inauguration du Musée de Versailles, au moment où la nombreuse assemblée qui avait été invitée au spectacle sortit de la salle, qui était éblouissante de lumière, elle trouva toutes les grandes galeries illuminées. C'était un premier essai; il réussit moins que celui qui vient d'être tenté. Aujourd'hui les tableaux du Louvre brillaient dans une lumière plus éclatante et mieux distribuée. On eût dit une exposition toute nouvelle, tant les rayons scintillans de ces mille bougies jouaient avec bonheur sur toutes ces toiles ranimées et rajeunies ; tant, sur ces peintures, les yeux brillaient, tant les bouches parlaient, tant les cœurs palpitaient de joie, d'espérance, de crainte, d'anxiété, au milieu de toutes ces scènes si diverses de l'histoire et de la vie privée; tant cette grande douleur du *Supplicié de l'Inquisition* était poignante à côté de cette douce et royale sérénité d'une jeune princesse; tant la lumière pénétrait vive et radieuse au sein de *l'Assemblée des Notables*, qui semblaient assister là moins au conseil qu'à la fête; en un mot, tant il y avait d'air, de fraîcheur, de poésie, de verdure, de tranquilles émotions dans tous ces paysages qui étalaient, à côté des pages d'histoire, la richesse de leurs campagnes, la beauté de leurs ombrages et

la variété de leurs perspectives. Je parle des bons tableaux. Quant aux mauvais, la fête n'était pas pour eux; mais ils avaient leur part de la lumière tout comme les bons, et la lumière leur prêtait généreusement son prestige; et les yeux des spectateurs se portaient sur eux, étonnés de s'y arrêter. Le concert du 6 mai était un jour de gloire pour la bonne peinture et d'amnistie pour la mauvaise!

Je voudrais nommer tous les peintres qui ont obtenu, dans cette soirée, une des plus douces récompenses qui puissent être ambitionnées par des artistes dignes de ce nom, l'attention curieuse et passionnée d'un public choisi : Eugène de Lacroix, Amaury Duval, Aligny, Corot, Granet, Gudin, Leullier, Renoux, Wickemberg, Decaisne, Bouton, Marilhat, Biard, Calame, Rémond, Gallait, Lepoitevin, Henri Scheffer, Bellangé, Jadin, Paul Flandrin, mademoiselle Lafond, Marzocchi; mais combien j'en passe! presque tous étaient là. Aucun des invités n'avait voulu manquer à l'appel. C'était la fête de l'art, et un roi en faisait les honneurs!

Sa Majesté est entrée dans la galerie du Louvre à huit heures précises. La reine, le roi et la reine des Belges, M. le duc et madame la duchesse d'Orléans, madame la duchesse de Nemours, madame la princesse Adélaïde, madame la princesse Clémentine, M. le prince de Joinville, M. le duc de Montpensier, M. le duc Alexandre de Wurtemberg et Leurs Altesses Royales les infans et les infantes d'Espagne, accompagnaient Sa Majesté.

La foule, qui remplissait déjà les dernières travées de la grande galerie, s'est respectueusement ouverte sur le passage du roi. Cette foule se composait de l'élite de Paris : maréchaux, ministres, pairs, députés, magistrats, savans, hommes de lettres, artistes, négocians, les chefs de l'armée et de la garde nationale, l'administration, les municipalités; tous étaient en costume, hormis les députés qui portaient le frac noir. Les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires et les dames appartenant au corps diplomatique, avaient une place réservée à droite et à gauche en avant de l'orchestre. Les siéges destinés à Leurs Majestés et à la famille royale faisaient face à l'amphithéâtre adossé au salon carré. Derrière Leurs Majestés étaient assises les femmes des maréchaux, celles des ministres, les dames de la reine et des princesses; sur les banquettes à la suite, jusqu'à la seconde travée, dans un espace de près de deux cents mètres, toutes les dames invitées.

Le Roi s'étant assis, le concert a commencé. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Ouverture de la *Gazza Ladra*, de Rossini.

2° Fragmens de *la Création du Monde*, oratorio de Haydn. (Les solos chantés par mesdames Dorus-Gras, Rossi, Nau, Thillon, Dobré, Heinefetter, Laty, Ellian; MM. Duprez, Ponchard, Dupont, Massot, Marié, Levasseur, Baroilhet, Dérivis et Alizard.) 1° *Dieu tira du néant.* 2° *Surprise d'un pouvoir si grand.* 3° *Grand Dieu ! sur toi sont tous les yeux.* 4° *Bril-*

lant de grâce et de beauté (chanté par M. Duprez). 5° *La Terre et le Ciel.*

SECONDE PARTIE.

3° Ouverture d'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck.

4° Scène et chœurs d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck. (Le solo chanté par M. Massol.)

5° Fragmens d'une symphonie de Haydn.

6° Chœur d'*Armide* (*Jamais dans ces beaux lieux*), de Gluck.

7° Ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul.

8° Fragmens de l'*oratorio* de *Judas Machabée*, de Haendel.

Dans l'intervalle des deux parties, Leurs Majestés se sont levées et ont entretenu les dames.

Après le concert, qui a fini à dix heures et demie, le Roi et la famille royale se sont retirés par la galerie de bois, le Salon-Carré, la galerie d'Apollon, et sont sortis du Louvre par la porte d'Henri IV, où leurs voitures les attendaient. Au moment où le Roi a quitté la salle du concert, de vives acclamations se sont fait entendre et ont long-temps retenti sous l'immense voûte.

La fête a continué jusqu'à minuit, sans qu'un seul accident ait troublé, au dedans ou au dehors, l'ordre qui n'a pas cessé de régner dans cette immense réunion, où tout avait été royalement concerté pour assurer une magnifique réception aux représentans de la grande ville, pour honorer les arts qui font sa gloire, et pour joindre un souvenir durable à tous ceux de la religieuse et nationale cérémonie qui a donné l'investiture chrétienne au second héritier de la dynastie !

***

CONCLUSION.

Ainsi, comme on le voit d'après le compte rendu des fêtes et des cérémonies qui ont accompagné la naissance et le baptême du comte de Paris, de toutes parts l'espérance et les vœux de la nation se donnent rendez-vous au berceau de cet auguste Enfant. Lorsque, l'âge venu, il pourra apprécier le caractère et les hautes destinées de ce peuple dont il doit un jour devenir le chef, il puisera dans ces témoignages de sympathies, dans ces espérances qu'il a éveillées, ces nobles élans de l'âme qui font deviner les grandes choses, ce dévoûment et cet amour pour la patrie qui sont l'apanage de sa famille.

Nos prévisions, nos souhaits trouveront de l'écho, nous n'en doutons pas, sur cette terre généreuse de France où les vertus sociales ont toujours fleuri, où, de quelque bouche qu'ils fussent sortis, les vœux pour la gloire et la prospérité de la nation, pour la grandeur personnelle de son chef, ont toujours rencontré de la sympathie. A quelque parti d'ailleurs que l'on appartienne, je ne crois pas que les haines politiques ne viennent pas expirer aux bords d'un berceau, et qu'il soit un cœur assez peu français pour appeler des malédictions sur la tête d'un enfant.

Qu'il croisse donc ce jeune comte de Paris et qu'il soit fier à jamais de ce titre ! Paris, qui mar-

che à la tête de la civilisation, et seconde la tendance des peuples vers un meilleur avenir; Paris, nouvelle Athènes, où les arts ont leur culte et le génie des autels; nouvelle Rome, toute parée de l'éclat de ses triomphes et de sa gloire. Qu'il s'enorgueillisse aussi de son épée: elle est noble, elle sera glorieuse; elle rappellera, au besoin, celle que les Eudes et les Robert trempèrent plus d'une fois dans le sang des Normands. Si jamais l'ennemi de la France!!... Paris, alors, verrait ce que sait faire l'épée de ses anciens comtes.

TABLE DES MATIÈRES.

Dédicace. 5

PREMIÈRE SÉRIE.

Sommaire.

Différences qui existent entre les comtes de nos jours et les comtes de la féodalité. — Motifs qui peuvent nous porter à nous occuper des anciens comtes, et en particulier des comtes de Paris. — Coup d'œil sur l'organisation administrative et municipale des Gaules, à l'époque de l'invasion. 7

DEUXIÈME SÉRIE.

Sommaire.

Origine du comté de Paris, sa nature. — Étendue de sa juridiction. — Les comtes de Paris, par leur position, durent devenir une puissance rivale de la royauté. — Causes qui s'opposèrent à leur élévation. — Ces causes disparaissent à la fin de la seconde race, qu'il s'opère un changement dans la position des comtes de Paris; étendue de leur puissance. — La royauté ne pouvant exister à côté d'eux, ils deviennent rois. — Comment fut amenée cette fusion de la puissance des comtes avec la royauté. — Extinction du fief. 35

TROISIÈME SÉRIE.

Sommaire.

Naissance de Louis-Philippe-Albert d'Orléans. — Le Roi, son grand-père, lui confère, immédiatement après qu'il

est né, le titre de Comte de Paris. — Renaissance de ce titre. — Scène de famille. — L'acte de naissance est rédigé. — Le maréchal comte Gérard et le maréchal comte Lobeau y assistent comme témoins. — L'archevêque de Paris, monseigneur de Quélen, se rend aux Tuileries pour ondoyer l'Enfant royal nouveau-né. — La ville de Paris vote des réjouissances publiques en l'honneur de ces événemens. — Le Roi fait distribuer d'abondans secours. — Discours de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine. — Réponse du Roi. — Laps de temps qui s'écoule entre la naissance, l'ondoyement et les cérémonies du baptême. — Lettre du ministre des cultes aux évêques du royaume, à l'occasion de la fête du Roi et du baptême de son petit-fils. — Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris à tous les curés de son diocèse, sur le même sujet. — Fête du Roi. — Article du *Moniteur*. — Grande réception à la cour à l'occasion de la fête du Roi et du baptême du comte de Paris. — Réception de monseigneur l'archevêque de Paris et de son clergé. — Discours de monseigneur l'archevêque. — Réponse du Roi. — Grâces accordées par le Roi. — Notice sur les baptêmes des fils et des petits-fils des Rois. — Son Altesse Royale madame la duchesse d'Orléans, avec son fils, le comte de Paris, visite la salle d'asile-modèle de la capitale. — Extrait du *Moniteur Parisien* sur cette royale et intéressante visite. — Baptême du comte de Paris. — Le préfet de la Seine remet au comte de Paris l'épée qui lui est offerte par la ville de Paris. — Banquet royal. — Concert du Louvre. 71

Conclusion. 131

CATALOGUE

Des principaux livres et recueils d'actes imprimés qui ont servi à composer cet *Essai sur les Comtes de Paris.*

Les cinq volumes des *Écrivains de France*, de Duchêne.
La Diplomatique et son supplément.
L'Art de vérifier les dates.
Les Annales des Francs, du père Lecointe.
Thesorum anecdotorum, de dom Martène.
Collectio amplissima, du même.
Histoire de Paris, de Corrozet, de dom du Breul, des RR. PP. dom Lobineau et Félibien, et autres, comme Piganiolet, l'abbé Lebœuf.
Gallia christiana, ancien.
Notitia galliarum, d'Hadrien de Valois.
Les *Tables chronologiques des ordonnances*, par Blanchard.

J'omets, dans ce catalogue, quelques livres de mélange et de mémoires qu'il a été également besoin de lire pour rectifier et des dates et des sentimens.

J'omets aussi plusieurs livres géographiques et quelques journaux, comme le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats,* etc.

SOUS PRESSE

Du même auteur.

ESSAI

SUR

LES ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE PARIS,

DEPUIS

SAINT DENIS jusqu'à Mgr AFFRE

exclusivement :

Avec un catalogue historique et chronologique des doyens de l'église métropolitaine de Paris, des abbés réguliers et commendataires, abbesses, prieurs et supérieurs généraux des abbayes ou congrégations des archi-diacres, vicaires-généraux, supérieurs des séminaires de ce diocèse.

Se vendra

AU PROFIT DE L'ŒUVRE DES PRÊTRES INFIRMES.

IMPRIMERIE D'ÉD. [illegible] ET [illegible] RUE NEUVE-DES-BOIS-ENFANS, 3.